



Mise en page et photos : DPE/SES/SC/DN - Impression : Ville de Paris/DILT - papier recyclé - Edition 2021

RAPPORT ANNUEL 2020



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris



ÉDITORIAL



La crise sanitaire du Covid-19 a profondément marqué la vie des Parisiennes et des Parisiens en 2020, et a fortement impacté le fonctionnement de notre collectivité.

En matière de service public des déchets, les vagues épidémiques ont ainsi eu des conséquences fortes sur la collecte et le traitement de nos déchets.

Tout d'abord, je tiens à saluer les éboueur.e-s, les conducteurs-trices et leurs encadrant.e-s mobilisé.e-s tout au long de l'année. Chaque Parisienne et chaque Parisien a pris conscience du caractère essentiel de leur mission de service public qu'ils ont continué à assurer avec engagement et professionnalisme durant toute la crise sanitaire. Dans ce Rapport public sur le prix et la qualité de gestion du service public, je tiens, au nom de la Maire de Paris, à remercier tous les agents mobilisés.

La crise sanitaire a modifié nos modes de vie et de consommation et la production de nos déchets. L'activité économique a particulièrement reculé, entraînant une réduction forte de la production de déchets, tandis que les confinements et les couvre-feux ont modifié nos usages de la ville, nos lieux d'activité, nos manières de consommer. Si la réduction des déchets est un impératif pour la transition écologique de notre métropole, le contexte exceptionnel invite à la prudence quant à l'interprétation des chiffres en la matière.

Cette crise a aussi eu un impact fort sur le traitement des déchets : la fermeture pendant deux mois des centres de tri du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets, pour des raisons de protocole sanitaire, a fait reculer artificiellement le taux de recyclage à Paris, alors que le tri a continué de poursuivre sa progression. En effet, des volumes importants de déchets ont été incinérés et enfouis alors qu'ils auraient, dans un contexte différent, été recyclés.

Enfin, cette année aura été aussi marquée par des innovations et des nouveaux projets en matière de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage : ouverture de deux nouvelles ressourceries (12^e et 18^e arrondissement), lancement d'un composteur électromécanique dans le 20^e arrondissement, début de l'apport des déchets alimentaires des Parisiens sur les marchés pour qu'ils soient collectés et transformés en biogaz et compost ou encore utilisation de logistique fluviale sur la Seine, d'abord pour les objets encombrants en septembre et par la suite, pour les feuilles mortes en décembre.

Colombe BROSEL

Adjointe à la Maire de Paris
en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi



© Ville de Paris - Loïc JOURNET / Max CYRILLE

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



SOMMAIRE



page 6

COMPÉTENCES DE GESTION
des déchets ménagers et assimilés à Paris

page 8

PRÉSENTATION DU SERVICE PARISIEN
de prévention et de collecte des déchets

page 13

FAITS MARQUANTS

page 18

BILAN
Chiffres et grandes tendances 2020

page 23

LES EMBALLAGES
Multimatériaux et verre

page 25

LES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

page 29

LES EMBALLAGES EN VERRE

page 33

LES BIODÉCHETS

page 42

LES DÉCHETS OCCASIONNELS

page 47

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

page 51

LES INDICATEURS FINANCIERS

COMPÉTENCES DE GESTION

des déchets ménagers et assimilés à Paris

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application du code général des collectivités territoriales, la Ville de Paris assure la collecte et le traitement des déchets des ménages parisiens. Le financement du service public de gestion des déchets ménagers, est assurée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est fixé par le Conseil de Paris.

Une partie des déchets des entreprises ou des services publics est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés

et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ». Leur collecte est assurée en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

Les déchets gérés par la collectivité parisienne se répartissent de la façon suivante :

Déchets de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> Déchets des espaces verts publics Déchets de voirie, marchés Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) Corbeilles de rue 	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats etc.	Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA) <ul style="list-style-type: none"> Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : DPE d'après Commissariat Général au développement durable (CGDD)

LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

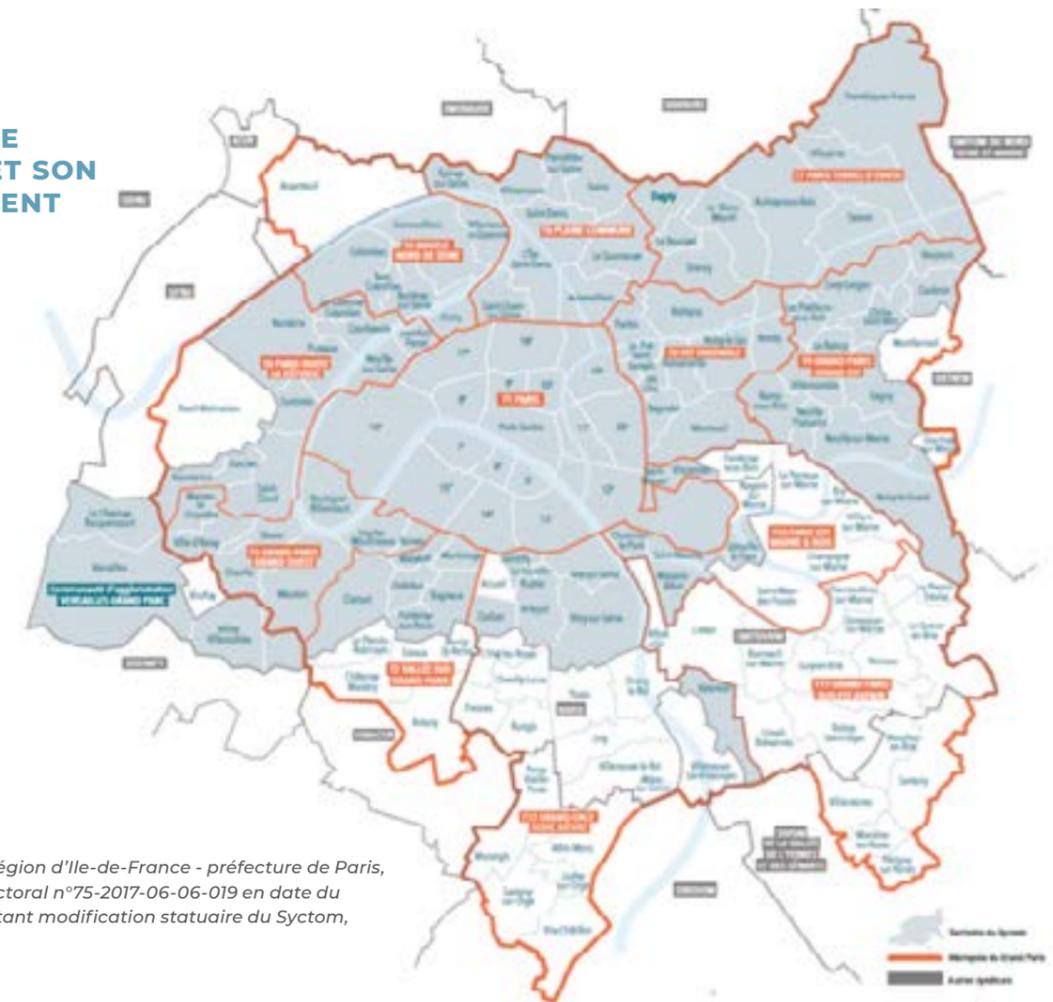
La collecte des déchets est assurée par la Ville de Paris.

Population desservie Paris : 2 192 485 habitants*.

Le traitement des déchets est confié, comme pour 84 autres communes de Métropole Parisienne, au **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat de traitement.**

Population desservie Syctom : 5 843 553 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM ET SON ENVIRONNEMENT



Préfecture de la région d'Île-de-France - préfecture de Paris, Arrêté inter-préfectoral n°75-2017-06-06-019 en date du 6 janvier 2017 portant modification statutaire du Syctom, 06/01/2017

* Référence INSEE, population légale 2018, en vigueur au 1^{er} janvier 2021

PRÉSENTATION DU SERVICE PARISIEN

de prévention et de collecte des déchets

LES PRINCIPES DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En soixante-quinze ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 485 kg en 2015. Alors que 75 % du contenu de cette poubelle pourrait être détourné de l'enfouissement et de l'incinération par des actions de réduction, de réemploi et de valorisation.

Ce constat induit nécessairement un changement de modèle conduisant à la fin du « tout jetable », à la réduction des déchets et à la valorisation du déchet en ressource. Ainsi dès 2006, La Ville de Paris a mis en place une politique de prévention des déchets ménagers, avec l'adoption de son premier Plan de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010, qui a permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien·ne.



Ce premier plan s'est poursuivi avec un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015, bénéficiant d'un dispositif de soutien financier de la part de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Ce dispositif contractuel était conditionné à un objectif de réduction quantifié de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), entre 2009 et 2015 qui a été atteint fin 2015 et correspond à une diminution de la production de déchets de 31 kg par habitant.

Les actions de prévention se sont ensuite amplifiées avec l'adoption au Conseil de Paris, les 20, 21 et 22 novembre 2017, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) inscrivant la Ville de Paris dans une stratégie « zéro déchet » qui a pour objectif de mettre fin à l'enfouissement des déchets et de poursuivre le développement de l'ensemble des modes de valorisation de déchets.

La prévention des déchets permet de réduire quantitativement les flux de déchets et d'en limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. Elle complète les actions, plus anciennes, entreprises en faveur du tri et du recyclage. Se situant donc avant l'apparition du déchet ou de sa prise en charge par la collectivité, elle vise à influencer sur la conception, production et distribution des produits, ainsi que sur la consommation des ménages.

Cet engagement a été matérialisé par la signature en janvier 2018, d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC).

Ces éléments s'intègrent dans une réflexion globale, visant à relever le défi de la transition écologique et à transformer Paris en une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. Ils doivent permettre l'atteinte de l'objectif national de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015

DÉCLINÉ AUTOUR DE 6 AXES, IL CIBLE 5 GISEMENTS PRIORITAIRES AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF NATIONAL DE RÉDUCTION DE 10 % DE DMA D'ICI 2020

- AXE 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- AXE 2 Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- AXE 3 Donner une seconde vie aux déchets occasionnels
- AXE 4 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la réduction des déchets
- AXE 5 Sensibiliser tous les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets
- AXE 6 Être exemplaire en matière de prévention des déchets



¹ partenariat ADEME

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les missions de collecte des déchets des ménages et assimilés relèvent de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). L'organisation de la DPE est fondée sur une unité de traitement des missions de collecte des déchets et de propreté de l'espace public. Les agents qui exécutent ces missions relèvent du même statut, celui de l'éboueur, agent polyvalent. Dans une même journée, un éboueur et un conducteur d'engin peuvent être successivement affectés à des tâches de nettoyage ou de collecte des déchets. Les dispositifs de collecte sont multiples et variés pour s'adapter aux besoins

des Parisien·ne·s et à leurs modes de vie divers : porte-à-porte, apport volontaire (colonnes à verre, stations Trilib', déchèteries, composteurs de proximité...) ou sur rendez-vous (pour les objets encombrants ou les déchets dangereux).

Au total, en 2020, 6 252 femmes et hommes de la DPE ont assuré, sur le terrain, les actions de propreté de l'espace public, de prévention et de collecte des déchets, se répartissant en :

- 5 015 éboueurs,
- 682 conducteurs poids lourds,
- 555 chefs d'équipe.

Source : DPE - État au 31 décembre 2020

Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, des bacs d'emballages multi-matériaux, des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements ;
- des bacs de déchets alimentaires des ménages dans le 2^e et le 12^e arrondissement.
- des déchets occasionnels dans tout Paris.



Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages multi-matériaux, des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements ;
- des emballages en verre (bac en porte à porte et colonnes d'apport) dans tout Paris ;
- des bacs des déchets alimentaires des principaux sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc. ;
- des bacs de déchets alimentaires des ménages dans le 19^e ;
- des stations Trilib' ;
- pneumatique sur le quartier de Clichy-Batignolles, dans le 17^e arrondissement.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



L'ensemble des bâtiments du territoire parisien bénéficie de la collecte en porte-à-porte. Les déchets doivent être déposés et présentés dans des bacs roulants et fermés. La dotation des bacs par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés et les bacs sont mis à disposition par les services municipaux.

Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets, de même que la fréquence de collecte.

En 2021, les couleurs des couvercles vont évoluer, les bacs à ordures ménagères de vert à gris et les bacs verre de blanc à vert.

DÉCHETS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
OMR	Tous les jours						
MM	2 fois / semaine						
VERRE	1 fois / semaine ¹						
BIODECHETS	2 fois / semaine pour les résidents et les gros producteurs ²						
	après chaque marché alimentaire						

La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés à vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).

¹ Possibilité de collectes supplémentaires pour les Gros Producteurs Verts (GPV).

² Excepté pour les EPHAD, 3 fois / semaine.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Sur le quartier de Clichy-Batignolles (17^e arrondissement), la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée par un réseau d'aspiration pneumatique.

Les ordures ménagères, les multimatériaux sont collectés par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal. En 2020, 129 nouveaux logements et un immeuble de bureaux ont été raccordés.



Depuis la mise en service en 2014, ce sont environ 6 000 parisiens qui bénéficient de cette collecte avec un total notamment de 2 614 logements et 44 commerces, établissements publics concernés.

L'APPORT VOLONTAIRE

En complément de la collecte en porte à porte, de nombreux points d'apport volontaire sont disponibles sur l'espace public.

Carte accessible sur : www.paris.fr



- **les emballages en verre** peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, ou dans les bornes dédiées des stations Trilib' ;
- **les emballages multimatériaux** (papiers, plastiques, emballages divers) peuvent être apportés dans les bornes dédiées des stations Trilib' ;
- **les déchets alimentaires** peuvent être apportés sur les bornes dédiées de certains marchés alimentaires ou être valorisés sur un composteur de proximité ;
- **les textiles Linges et Chaussures (TLC)** peuvent être donnés à des opérateurs associatifs et des ressourceries ou déposés dans des bornes installées sur l'espace public ;
- **les objets** dont les Parisien-ne-s souhaitent se défaire (petits appareils ménagers, mobilier, jouets, livres...) peuvent être apportés dans les ressourceries, ou déchèteries voire apportés dans les Trimobiles.
- **Les équipements fonctionnant avec un courant électrique (ampoules basse consommation, tubes néons,...)** peuvent également être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits. Ces points sont collectés par les éco-organismes auxquels adhèrent les producteurs et distributeurs en vertu du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, ou du principe « pollueur payeur ».
- **durant l'hiver, les sapins de Noël**, peuvent être apportés dans les points de collecte éphémères situés à proximité des parcs et jardins.



FAITS MARQUANTS

Depuis mi-mars 2020, la pandémie COVID-19 perturbe la vie des Parisiennes et des Parisiens, des commerces, des entreprises et l'activité de la Ville de Paris, avec notamment des impacts en termes d'activité économique, de consommation, de production et de gestion des déchets, rendant de facto l'année 2020 difficilement comparable aux années précédentes.

JANVIER

1^{er} janvier : début de la campagne de sensibilisation en porte à porte à la prévention et au tri des déchets

Dans le cadre de la charte d'engagements communs sur la gestion des déchets, signée avec les gestionnaires d'immeubles, la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris a réalisé une opération de sensibilisation à la prévention en porte à porte, en partenariat avec le SYCTOM, auprès de 47 026 logements sur les périodes du 1^{er} janvier au 13 mars, du 1^{er} au 30 octobre, et du 15 au 24 décembre 2020.

22 janvier : lancement d'un défi colocations et associations étudiantes zéro déchet

Ce défi a été lancé par la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) de la Ville de Paris, en partenariat avec la DPE qui a notamment fourni un kit zéro déchet à la trentaine de colocations participantes : cendriers de poche, lombricomposteurs, pesons, « mémos du tri », autocollants Stop Pub, etc. De plus, 6 kits ont été mis à disposition des associations pour leurs événements.

23 janvier : intervention de la DPE auprès des Volontaires de Paris

La DPE a sensibilisé les Volontaires de Paris à la stratégie parisienne de prévention et de gestion des déchets et leur a présenté les actions qu'ils pouvaient mener au sein de leur copropriété ou dans leur voisinage, famille, amis sur ces sujets.

FEVRIER

7 février : inauguration de la Ressourcerie Montgallet (Paris 12^e)

Cette inauguration en présence de partenaires institutionnels, a été l'occasion de mettre en lumière cette ressourcerie ouverte depuis le

15 janvier 2020 au 41, rue Jacques Hillairet dans le 12^e arrondissement. Il s'agit de la deuxième structure parisienne gérée par l'association la Petite Rockette.

19 février : intervention de la DPE sur la prévention des déchets lors de la Technical Deep Dive

La Banque Mondiale organise notamment des journées de coopérations techniques entre directeurs de différentes villes, sur le climat et le développement durable. Paris a accueilli de tels échanges du 17 au 21 février 2020. Le 19 février, consacré au sujet « Transformer les déchets en ressources » et à l'Économie Circulaire, la DPE a présenté la stratégie de prévention des déchets, des techniques de compostage, le concept Trilib' et la collecte des biodéchets.

29 février : clôture de l'édition 2 du Défi Familles Zéro Déchet

La cérémonie s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence des 100 familles volontaires. Cette année, les participants ont réduit leurs déchets de 43 % en moyenne (périmètre : bacs vert, jaune et blanc), contre 25 % lors de la première édition en 2018. À noter un allongement de la durée du défi - 6 mois au lieu de 3 en 2018 – ainsi qu'une forte implication des participants dans la mise en place du compostage. L'occasion pour la DPE, co-pilote du défi aux côtés de l'Agence Parisienne du Climat, de rappeler les enjeux de prévention pour le territoire parisien.

19 février ouverture de la ressourcerie « Le Poulpe »

La ressourcerie « Le Poulpe » (projet lauréat du budget participatif 2018) a également été inaugurée dans le 18^e arrondissement au 48, rue d'Oran.



MARS-AVRIL-MAI-JUIN

Le premier confinement lié à la pandémie COVID-19, du 17 mars à 12h au 10 mai 2020 inclus, s'est avéré particulièrement strict, nécessitant une réduction des services de collecte suspendant les collectes sélectives. Puis le déconfinement progressif et la période de réserve précédant les élections municipales ont également réduit les possibilités d'inaugurations, animations, etc.

JUILLET - AOÛT

1er juillet : inauguration d'une expérimentation de composteurs électromécaniques (Paris 14^e)

Cette initiative a été lancée dans le 14^e arrondissement par une association de quartier, « Les Hyper Voisins », et la société « Les Alchimistes », en partenariat avec la Ville de Paris. Pendant 6 mois, 4 bornes d'apport volontaire installées sur des places de stationnement ont permis aux habitants de déposer leurs déchets alimentaires. Les Alchimistes ont collecté ces bornes 2 à 3 fois par semaine. La DPE a distribué 200 « bioseaux » au cours de cette inauguration.

Tout au long des mois de juillet et août : animations de sensibilisation sur Paris Plage 2020

Le stand d'animation tenu par le Point Rencontre Propreté de la DPE a accueilli environ 150 personnes par jour, les sensibilisant notamment sur les enjeux de prévention des déchets.

SEPTEMBRE

8 septembre : lancement des points d'apport volontaires de déchets alimentaires sur les marchés alimentaires

Des points d'apport volontaire de déchets alimentaires sur les marchés découverts ou à proximité des marchés couverts ont été déployés sur 6 marchés pour permettre aux parisiens de valoriser leur biodéchets : marchés découverts de Grenelle (15^e), Raspail (6^e), Belleville (11^e), Brune (14^e), et les marchés couverts Saint-Martin et Saint-Quentin (10^e).



18 septembre : opération Tri en Seine sur le quartier des Deux Rives (Paris 12^e et 13^e)

Une déchetterie fluviale destinée principalement à la collecte des objets encombrants des entreprises du quartier des Deux Rives était présente sur le port de Bercy, avec en nouveauté l'installation d'un espace réemploi en partenariat avec le REFER et la Rockette Montgallet, située dans le 12^e arrondissement.

25 septembre : lancement de l'expérimentation « Octopousse » avec l'association « Vergers urbains et l'Urban Lab de Paris&Co » (Paris 18^e)

« Octopousse » est un mobilier urbain innovant, octogonal et mêlant compostage collectif et jardinière de quartier. Ce prototype a été installé sur l'esplanade Nathalie Sarraute pour un an. Les foyers inscrits reçoivent un contenant spécialement conçu pour stocker et déshydrater les déchets dans leur appartement. La réduction de volume des biodéchets compense la faible capacité du dispositif et réduit les nuisances (moucheron, épanchements...).

OCTOBRE

6 octobre : conférence « Prévenir, réduire et valoriser les déchets : quels enjeux pour la collectivité parisienne et ses agents ? »

Organisée par la DRH, cette conférence a permis à plusieurs directions (DCPA, DEVE, DAE, DLH, DPE) de présenter leurs actions en matière d'économie circulaire à une soixantaine d'agents de la Ville de Paris. La DPE a exposé les enjeux de prévention des déchets, notamment sous les aspects d'administration éco-exemplaire et de compostage de proximité.

22 octobre : prix Territoria bronze pour « Tous engagés pour une rue zéro déchet » (Paris 10^e)

Le jury de Territoria a octroyé ce prix dans la catégorie « Territoires innovants ».

NOVEMBRE

25 novembre : lancement d'un 2^e composteur « connecté », avec « Les Paysans Urbains » (Paris 20^e)

Après le premier composteur « connecté » installé dans le jardin de l'Hôtel de Ville en 2019, un second est expérimenté dans le 20^e, en partenariat avec le Parisculteur « Les Paysans Urbains », sur le site du réservoir d'eau non potable de Charonne (14, rue Stendhal). Des capteurs situés dans les bacs permettent de suivre notamment la fréquence et la date des apports, le niveau de remplissage des bacs et transmettre les informations sous forme de rapports.

Et également en novembre

La Ville de Paris et le SYCTOM ont fait le choix du transport fluvial, sur la Seine, pour transporter une centaine de tonnes de feuilles mortes afin de les valoriser en compost. Il s'agissait des feuilles ramassées sur les 5^e, 6^e, 12^e et 13^e arrondissements. Chaque année environ 4 500 tonnes de feuilles mortes tombent dans les rues de Paris, ce type d'opération a donc vocation à être renouvelé et même amplifié ces prochaines années.



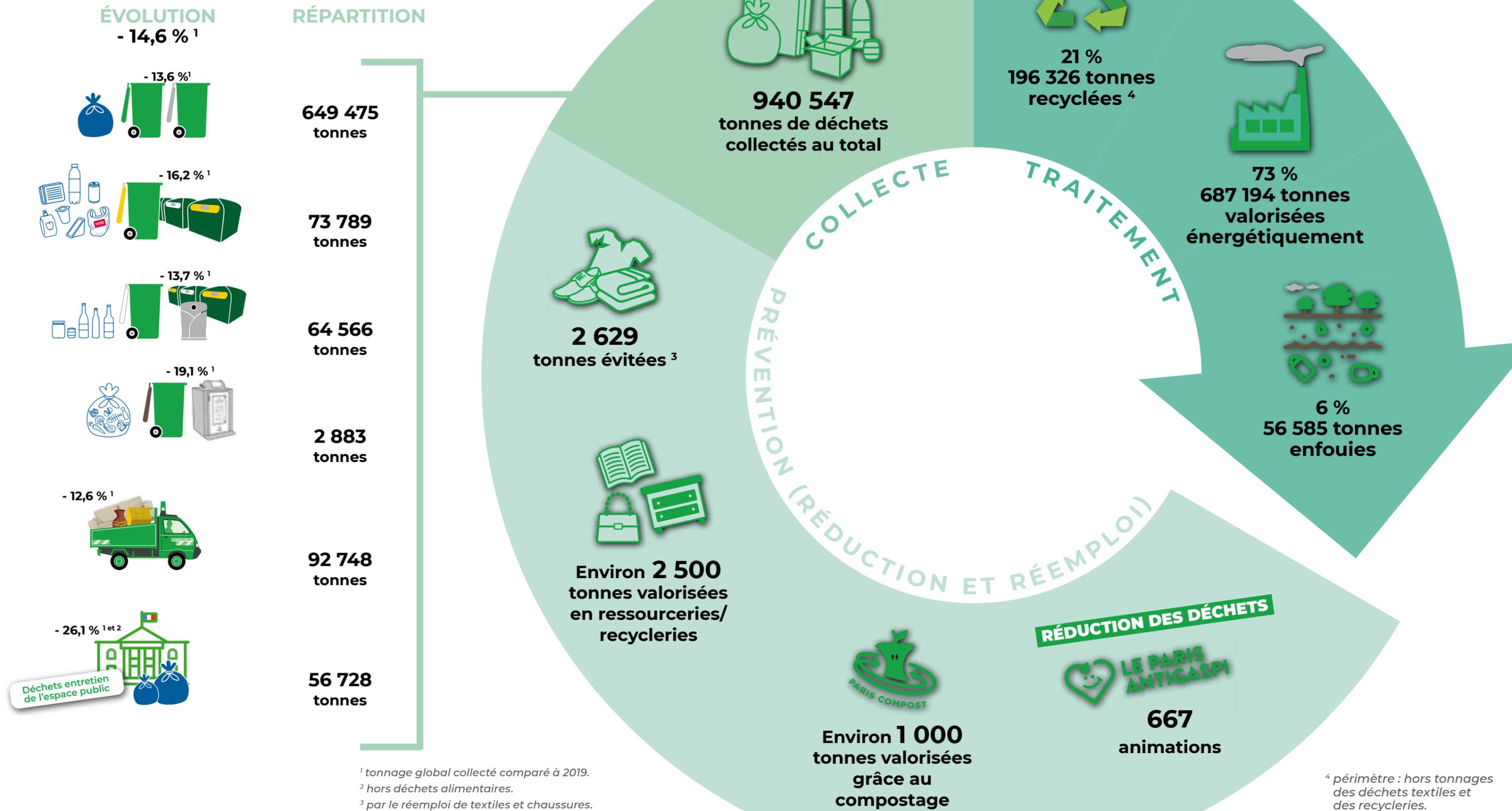
DECEMBRE

15 décembre : première formation en visio-conférence pour le lombricompostage individuel

La crise sanitaire limitant les possibilités de se réunir, la DPE, assistée de son prestataire, a organisé des formations en « distanciel » pour les familles qui ont fait le choix d'acquérir un lombricomposteur individuel. La première s'est déroulée dans le cadre du lancement du Défi Déclics (Famille Zéro Déchet) lancé par l'Agence Parisienne du Climat.

BILAN

Chiffres et grandes tendances 2020



NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS	2019	2020	ÉVOLUTION (%) 2020/2019
Population	2 204 773	2 192 485	-0,6 %
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	1 024 216	883 316	-13,8 %
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	917 716	790 210	-13,9 %
Ordures ménagères	752 038	649 475	-13,6 %
Biodéchets	2 750	2 380	-13,5 %
Multimatériaux	88 042	73 789	-16,2 %
Emballages en verre	74 820	64 566	-13,7 %
Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)	416	360	-13,4 %
DÉCHETS OCCASIONNELS (dont encombrants)	106 500	93 106	-12,6 %
Encombrants des ménages et autres (porte-à-porte et apport en déchèteries)	106 124	92 748	-12,6 %
dont Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	12 944	12 595	-2,7 %
dont Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	2 144	2 170	1,2 %
dont gravats triés	37 932	30 497	-19,6 %
dont ferrailles	1 661	1 621	-2,4 %
Déchets dangereux	377	358	-4,9 %
Production de déchets ménagers et assimilés (kg/habitant)	465	403	-13,3 %
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	77 526	57 230	-26,2 %
dont déchets des marchés alimentaires (hors biodéchets)	20 209	16 870	-16,5 %
dont biodéchets des restaurants administratifs (collecte séparative)	813	502	-38,2 %
dont autres déchets de la voirie ¹	51 903	36 057	-30,5 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris ²	1 912	1 359	-28,9 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris ²	734	563	-23,3 %
dont déchets verts spécifiques ³ des services de la Ville de Paris ²	1 955	1 879	-3,9 %

Source : DPE juillet 2021

¹ Hors communes limitrophes.

² Cette catégorie comprend notamment les déchets des corbeilles de rue, des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, des marchés aux puces, etc.

³ La partie des déchets produits par les services municipaux et traités par le Sycotm est en baisse (3 801 tonnes en 2020 contre 4 601 en 2019) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

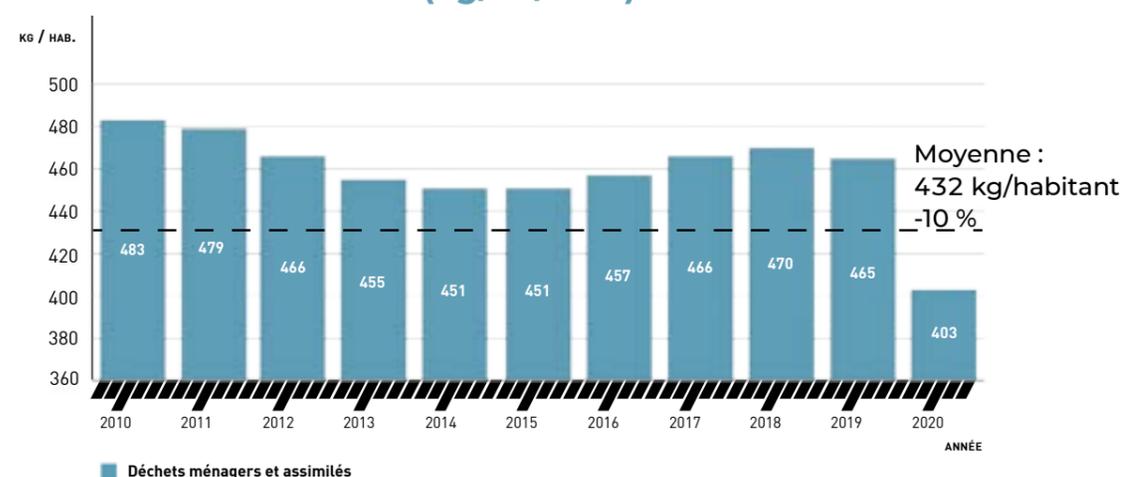
⁴ La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

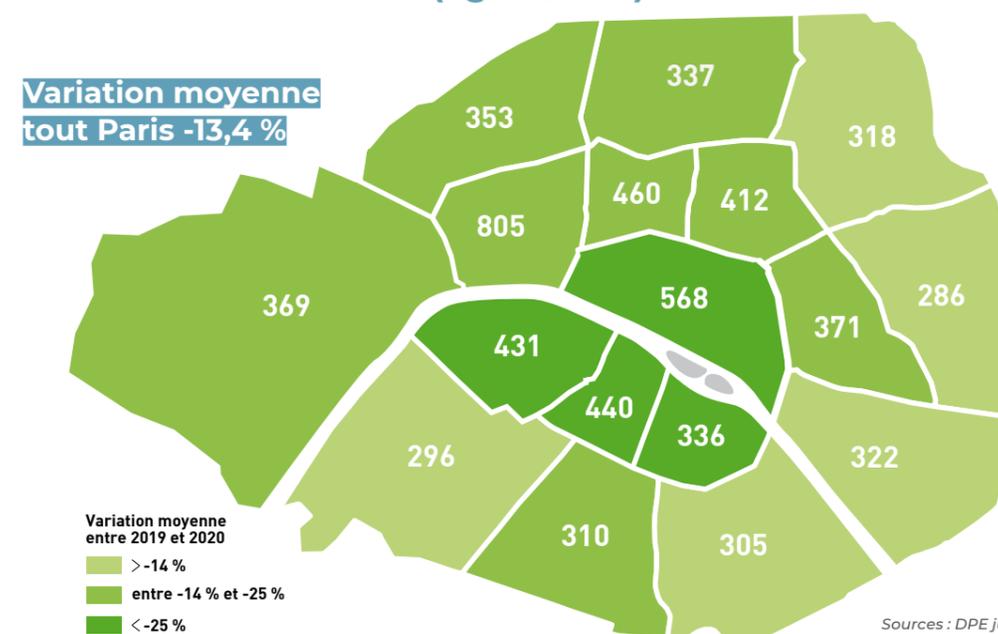
En 2020, l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés comparé à 2010, a été atteint (-16 %).

Ce chiffre doit cependant être nuancé au regard de la crise sanitaire qui a eu un impact sur l'activité économique, la consommation des ménages et donc la production globale de déchets.

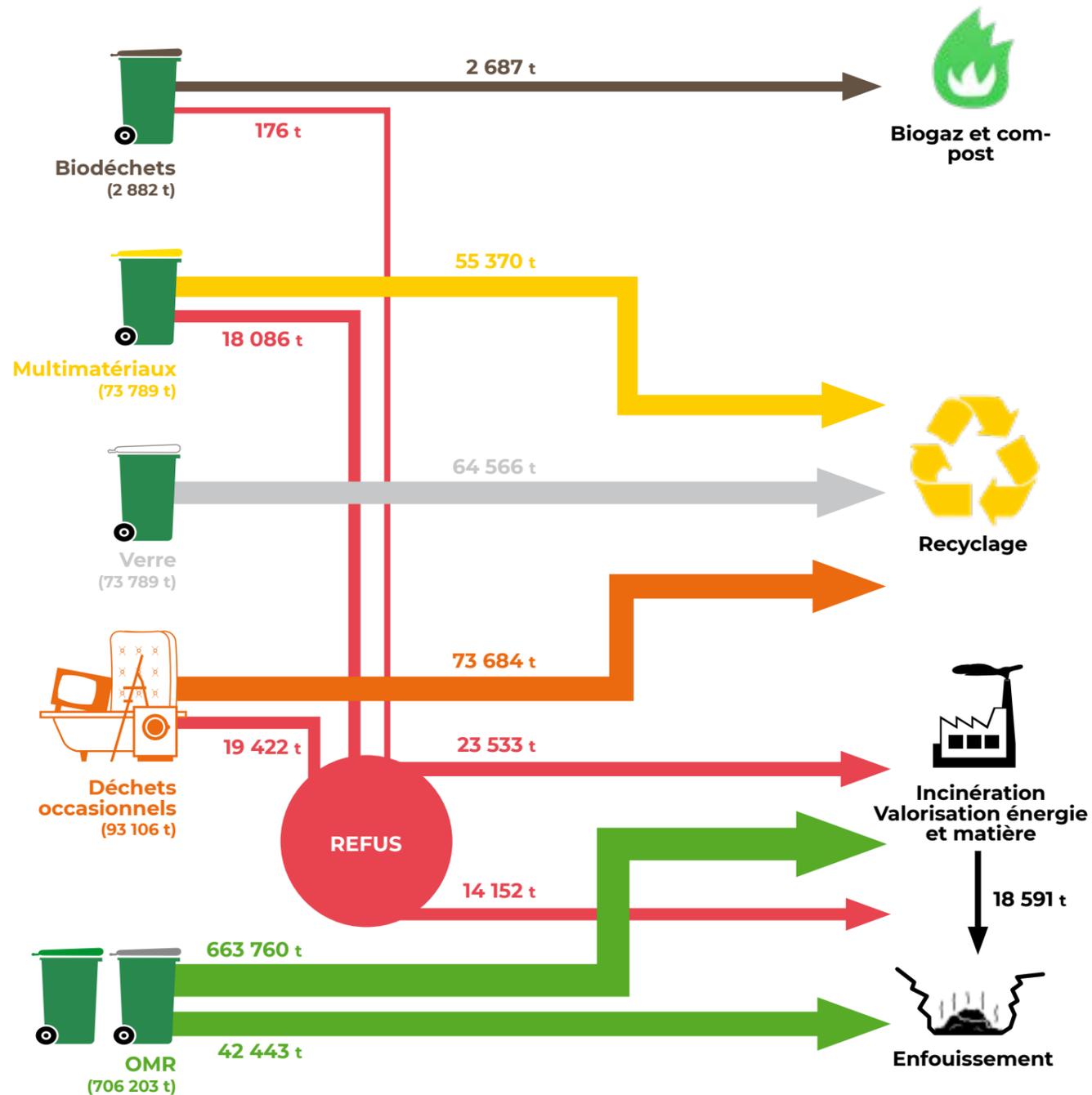
ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (kg/an/hab.)



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (kg/an/hab.)



PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (tonnages entrants)



Source : DPE Juillet 2021

LE CONTEXTE



La Ville de Paris a mis en oeuvre sur son territoire l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2019, anticipant l'échéance de 2022, imposée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ainsi, aux consignes déjà existantes, ont été ajoutés dans le bac à couvercle jaune, les emballages en matières plastiques jusqu'à ce jour non triés (pots de yaourt, tube de dentifrice, sacs plastiques, etc.) et tous les petits emballages en métal.

Ce texte s'inscrit dans la suite de la directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 qui fixe un objectif de recyclage de 50 % de Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2020.

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L.541-10 du code de l'environnement. Il s'agit de la mise en place du principe « pollueur-payeur ». Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée de manière individuelle mais également collective, au travers d'un éco-organisme de type financier ou opérationnel. Le Sycotom et ses adhérents dont la Ville de Paris, ont fait le choix d'une contractualisation unique et le contrat

avec l'éco-organisme CITEO a été signé par l'intermédiaire du SYCTOM, le 23 avril 2018. Il s'agit d'un contrat multimatériaux qui porte sur les cinq matériaux d'emballages ménagers suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre et sur la totalité des tonnages pouvant être soutenus.

La période d'agrément 2018-2022 pour la filière des emballages ménagers a pour objectif :

- La poursuite et le renfort des démarches d'éco-conception, en veillant en particulier à mieux anticiper les innovations et les nouveaux types d'emballages ;
- L'atteinte de l'objectif national de 75% de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022 ;
- Afin d'atteindre ces objectifs et augmenter la part des déchets triés, les actions suivantes ont été mises en oeuvre :
 - l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers - mise en place à Paris dès le 1^{er} janvier 2019 ;
 - le déploiement des stations modulaires de tri sur l'espace public « Trilib' » ;
 - l'optimisation des dispositifs de tri au sein des immeubles.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION

En accompagnement de la simplification des consignes de tri et dans le but d'optimiser les moyens de collecte existants, la Ville de Paris poursuit ses actions de renforcement en bacs de tri dans les immeubles, en partenariat avec les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires.

Le contrat d'optimisation signé avec CITEO fixait les objectifs de 3 500 ajouts de bacs pour les multi-matériaux et 1 500 pour le verre jusqu'à fin 2020.

En 2020, ces objectifs ont été largement dépassés avec l'ajout de 7 160 bacs MM (équivalent 240 litres) et 1 519 bacs verre (équivalent 240 litres).

En parallèle, la Ville de Paris a réalisé une opération de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets en porte-à-porte, en partenariat avec le SYCTOM, auprès de 47 026 logements.

Plus globalement, afin d'améliorer encore davantage le geste de tri, des audits sont réalisés sur le terrain par les



Les outils d'aide au tri sont consultables sur paris.fr

Agents Opérationnels en Charge des Collectes (AOCC). La qualité du tri dépend essentiellement de la bonne information apportée au quotidien tant aux riverains qu'aux professionnels parisiens.

Au-delà de la bonne diffusion de cette information, les AOCC doivent aussi s'assurer que les habitants bénéficient des moyens de trier efficacement leurs déchets en repérant les anomalies, réajustant les dotations de bacs, être vigilant sur la signalétique. En 2020, 1 183 audits ont ainsi été réalisés.



L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIEAUX

Pour la collecte en porte à porte, les bacs multimatériaux sont collectés séparément. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères résiduelles.

Pour les bacs acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération.

La Ville de Paris a décidé de mettre à disposition des ménages des points de collecte en apport volontaire des emballages multimatériaux sur tout le territoire parisien. Accessibles 24h/24 et 7jrs/7 à l'ensemble des usagers de l'espace public, les stations Trilib' proposent une solution de tri pour les immeubles insuffisamment dotés en bacs jaunes et à améliorer la visibilité du tri sur l'espace public. En 2020, 130 stations ont été déployées malgré les difficultés liées à la crise sanitaire

Organisation de la collecte :

-  143 068 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s.
-  29 315 bacs mis à disposition des professionnels.

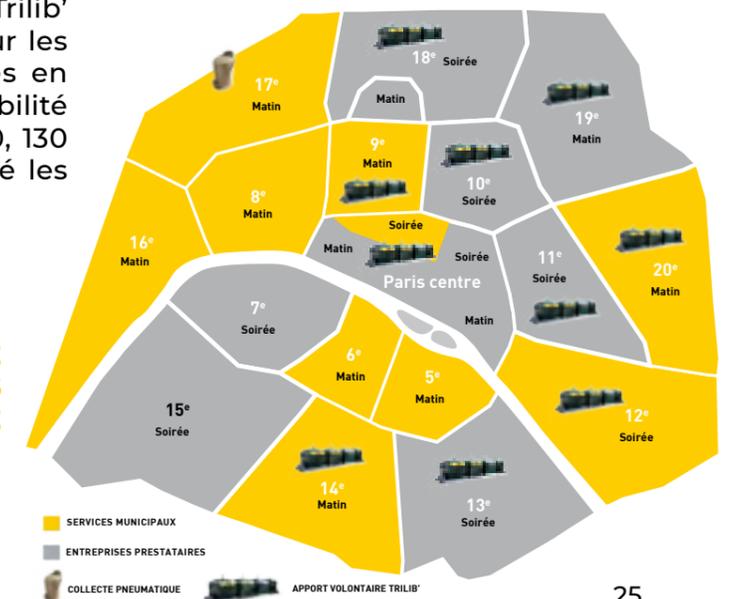
Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune en porte-à-porte, 271 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour. Un équipage est composé d'un conducteur et de deux éboueurs. Chaque service est réalisé avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

Pour la collecte les déchets recyclables en point d'apport volontaire :

125 stations Trilib' équipées de bacs multimatériaux (1 à 3 bacs par station) et 3 services ont été réalisés en moyenne chaque jour pour leur collecte.



CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE



Source : DPE juillet 2021

LES CARACTÉRISATIONS DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

EN %		2013	2015	2017	2019	2020
Déchets recyclables		79,8	80,1	78,2	77,7	75,5
dont	Papiers, journaux, magazines	44,4	39,1	32,6	22,15	21,5
	Cartons et papiers d'emballage	27,7	21,6	30,4	33,0	33,1
	Gros de magasin		11,4	8,1	10,7	8,1
	Emballages plastiques	5,3	5,5	5,1	8,9	9,2
	Emballages acier et aluminium	1,5	1,6	1,5	2,15	2,4
	Emballages alimentaires (type briques)	0,9	0,98	0,8	0,8	1,2
Erreurs relevées dans le centre de tri		20,2	19,9	21,5	22,3	24,5
dont	Ordures ménagères	11,5	10,2	10,7	12,1	17,1
	Composants imbriqués ou souillés	0,6	1,2	1,1	1,0	0,8
	Autres (verre, sacs et films plastiques)	4,3	3,6	4,9	8,1	3,5
	Petits appareils électriques ménagers	1,0	1,2	1,4	1,1	0,9

Caractérisations réalisées par le Syctom

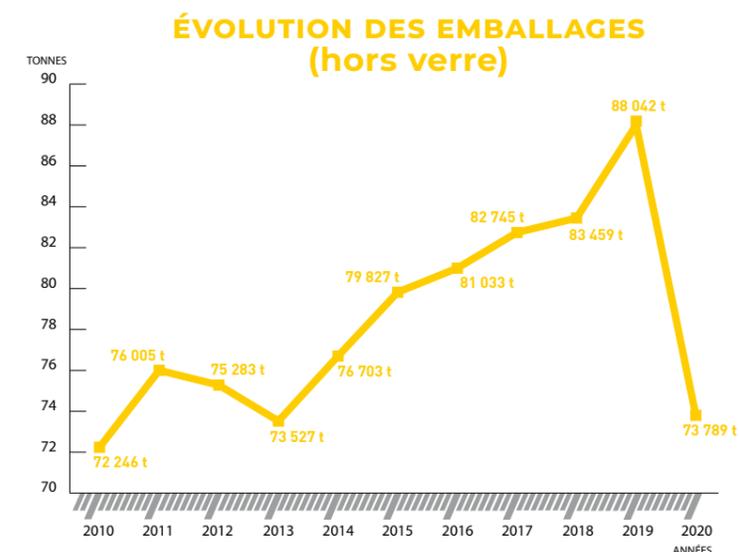


La part des erreurs de tri est en augmentation régulière depuis 2015, conséquence notamment de l'extension des consignes de tri.

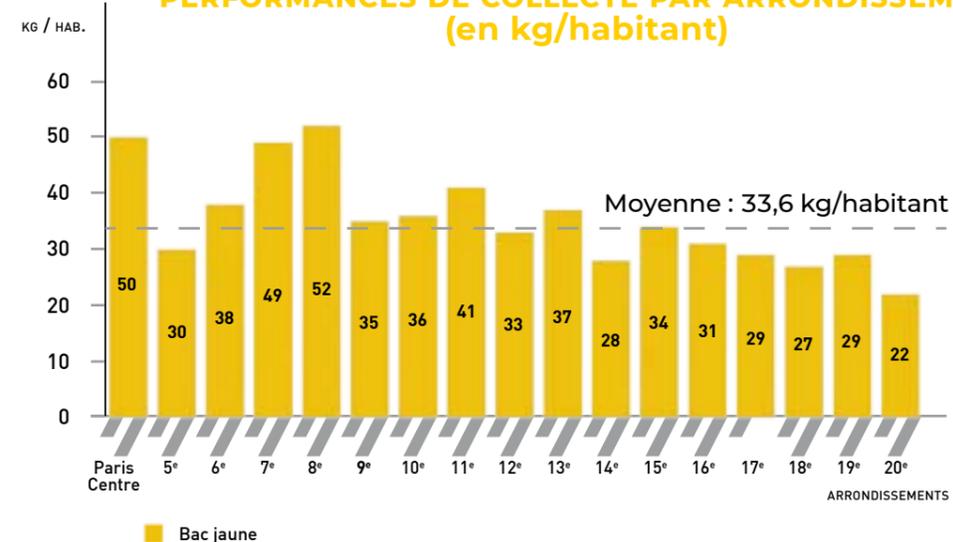
Ce point fait l'objet d'une attention particulière dans les actions de prévention et de communication

LES RÉSULTATS 2020 DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

Après une hausse importante entre 2014 et 2019, les quantités de déchets d'emballages multimatériaux sont en baisse de 16,2 % en 2020. Cette baisse trouve son origine dans la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité économique.



PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT (en kg/habitant)



La quantité moyenne en 2020 est de 33,6 kilos par habitant (39,5 en 2019).

Source : DPE juillet 2021

LE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

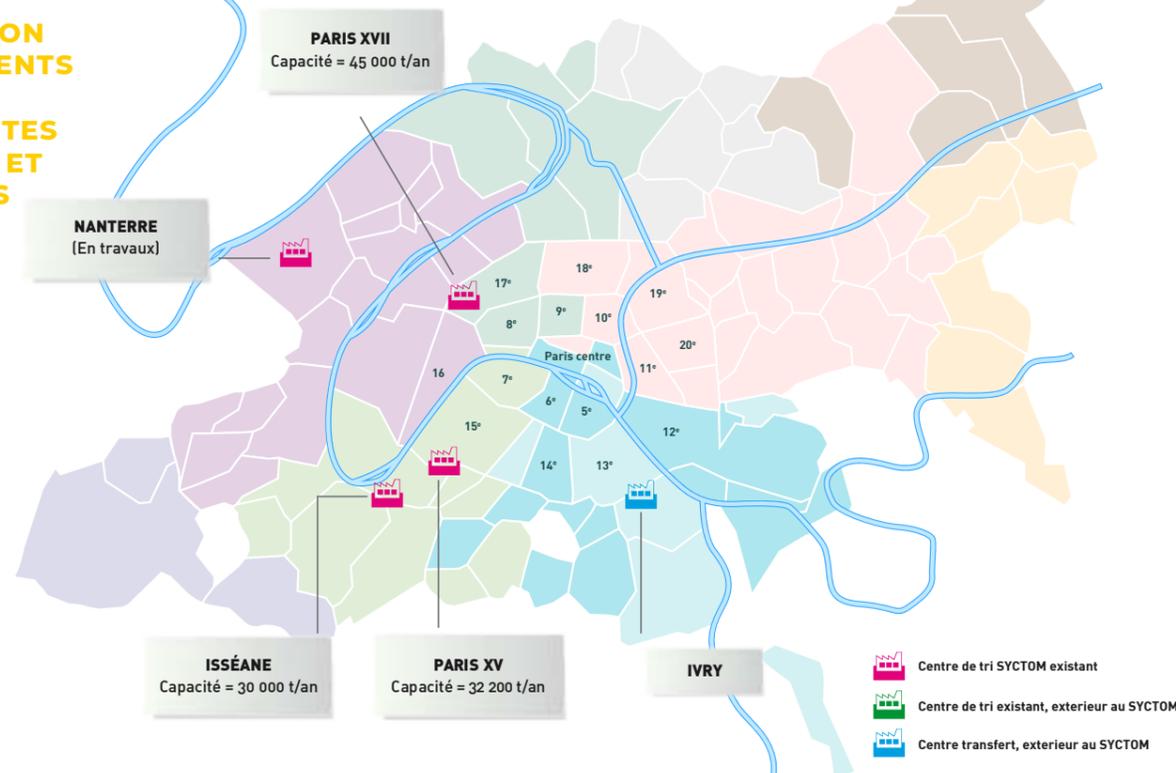
Les camions de collecte de la Ville de Paris déposent les déchets d'emballages recyclables multimatériaux sur l'une des installations exploitées par le Syctom (centre de transfert ou centres de tri) et situées à :

- Paris 15^e ;
- Paris 17^e ;
- Isséane - Issy-les-Moulineaux (92) ;
- Nanterre (92) (en travaux) ;
- Ivry (94).

Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage spécialisés

En 2020, le montant de la redevance payée par la Ville de Paris au Syctom pour le traitement des collectes sélectives du bac jaune est de 5 € par tonne.

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DES COLLECTES SÉLECTIVES ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM



Source : DPE - juillet 2021 à partir du rapport d'activité 2020 du Syctom juin 2021

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DU VERRE

Organisation de la collecte :

- 81 436 bacs mis à disposition des Parisien·ne·s.
- 16 448 bacs mis à disposition des professionnels.

Pour la collecte du verre en porte-à-porte 157 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour. Un équipage est composé d'un conducteur et de deux éboueurs. Chaque service est réalisé avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

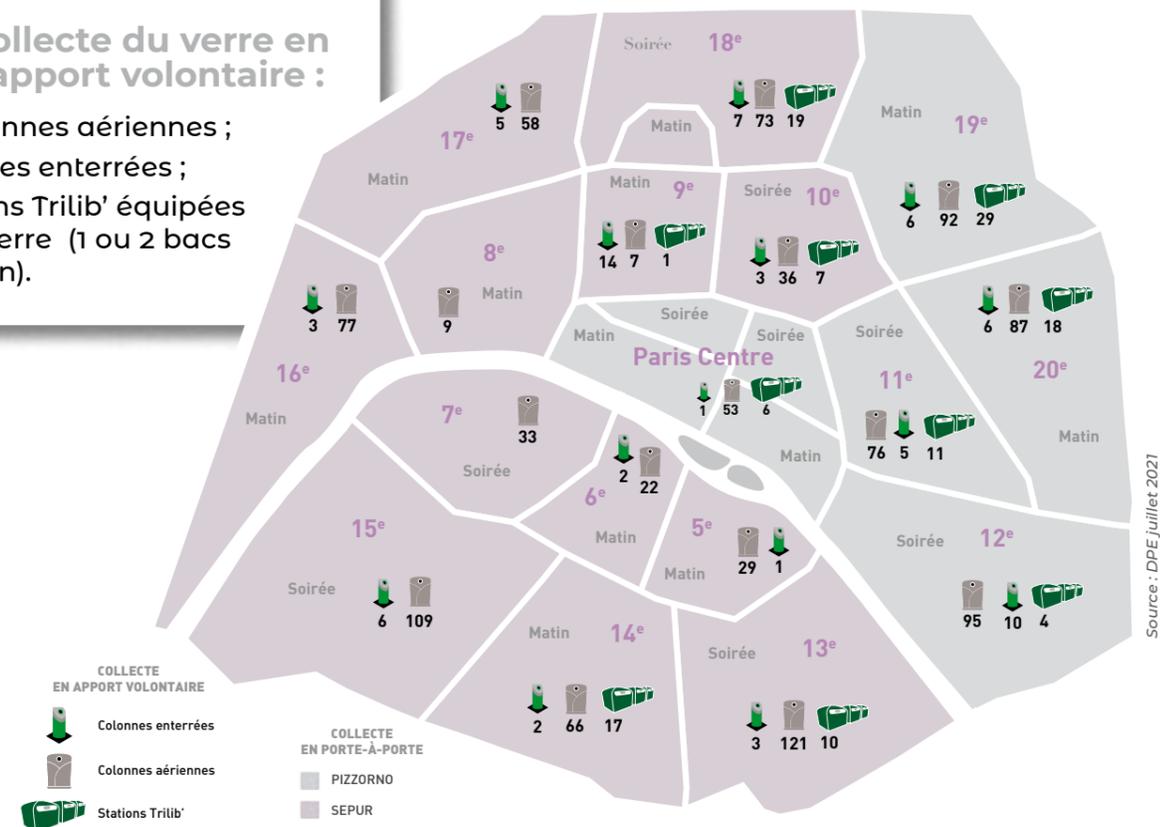
Pour la collecte du verre en points d'apport volontaire :

- 1 043 colonnes aériennes ;
- 74 colonnes enterrées ;
- 122 stations Trilib' équipées de bacs verre (1 ou 2 bacs par station).

La collecte du verre en porte-à-porte est confiée à des entreprises privées dans le cadre d'un marché public.

Les dispositifs de collecte par apport volontaire (colonnes à verre et stations Trilib') sont également confiés à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Source : DPE juillet 2021

LES CARACTÉRISATIONS DU VERRE

Le verre doit subir plusieurs étapes de traitement avant de pouvoir être recyclé. Il doit être trié par taille, puis débarrassé des impuretés qu'il contient (métaux, plastiques, infusibles, etc.), et enfin il est nettoyé de la matière organique.

Un contrôle de conformité aux prescriptions techniques minimales (règles concernant la qualité du verre avant traitement à respecter afin de garantir la reprise du matériau) peut être effectué. Le contrôle de qualité est effectué sur les points suivants :

- **la densité** : permet au centre de traitement d'évaluer la taille des morceaux de verre, plus le verre est cassé avant son traitement, plus il est difficile d'en éliminer les impuretés et les infusibles ;



- **le taux d'impuretés globales** : le prélèvement est effectué par carottage et les impuretés non liées au verre sont séparées manuellement. Le verre ne doit pas contenir plus de 2 % d'impuretés ;
- **la teneur en infusibles (porcelaine, faïence, ciments ; etc.)** : la présence de ces matériaux génère des tensions dans le verre produit et le fragilise. Les infusibles augmentent le taux de casse dans l'industrie de fabrication et de sous-traitance (ex. : lors de l'embouteillage).

En 2020, 14 contrôles de qualité ont ainsi été réalisés. 4 ont été déclarés non conformes :

- 2 non conformes en densité ;
- 1 non conforme en infusible ;
- 1 non conforme en densité et infusible.

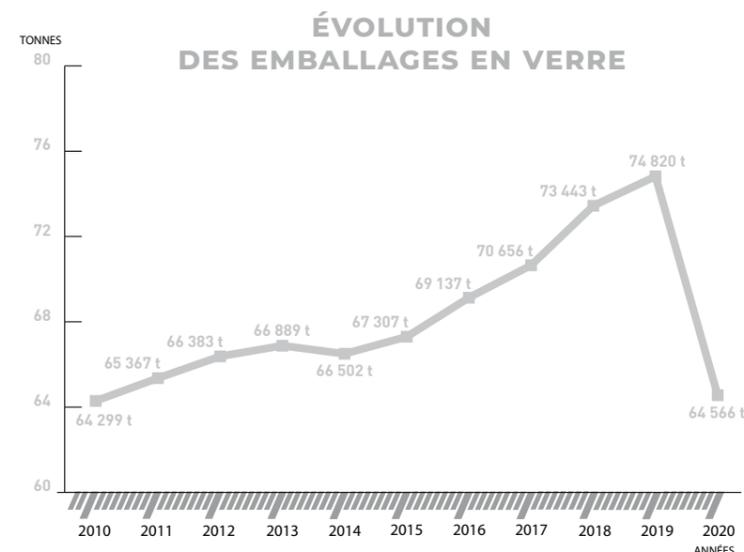


© Ville de Paris - DPE/SES/Apprenti Loïc ERMIT

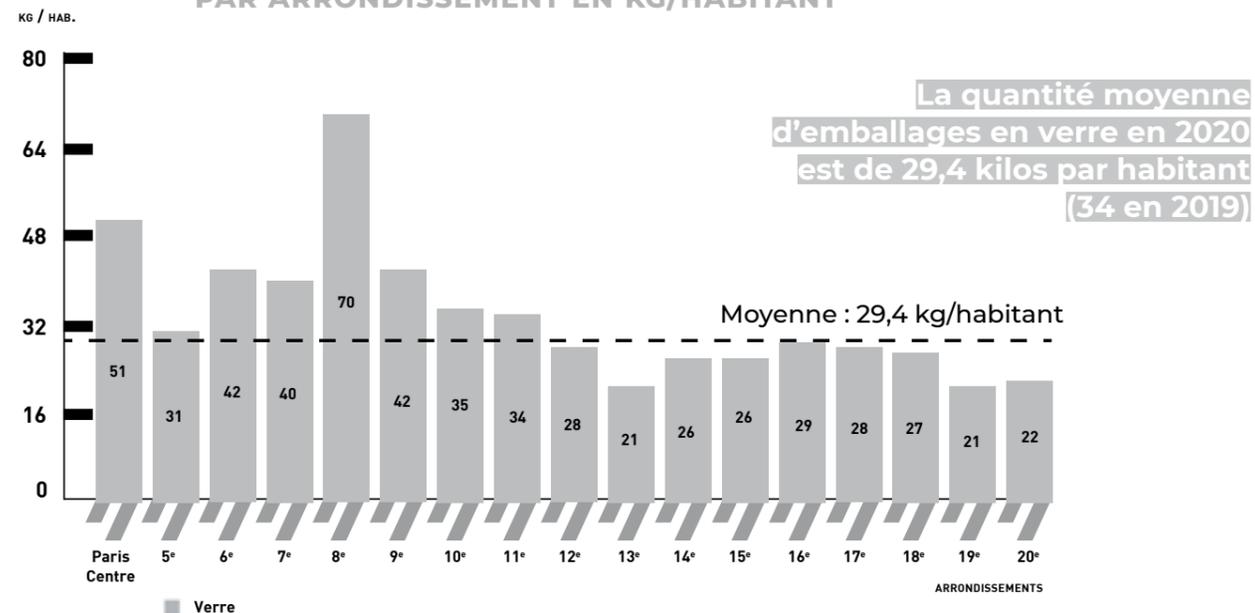
LES RÉSULTATS 2020 DU VERRE

Après une hausse de 2015 à 2019, les emballages en verre sont en baisse de 13,7 % en 2020.

La baisse des tonnages s'explique par la crise sanitaire qui a entraîné un ralentissement de l'activité économique avec notamment la fermeture des bars et restaurants pendant une grande partie de l'année 2020.



PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



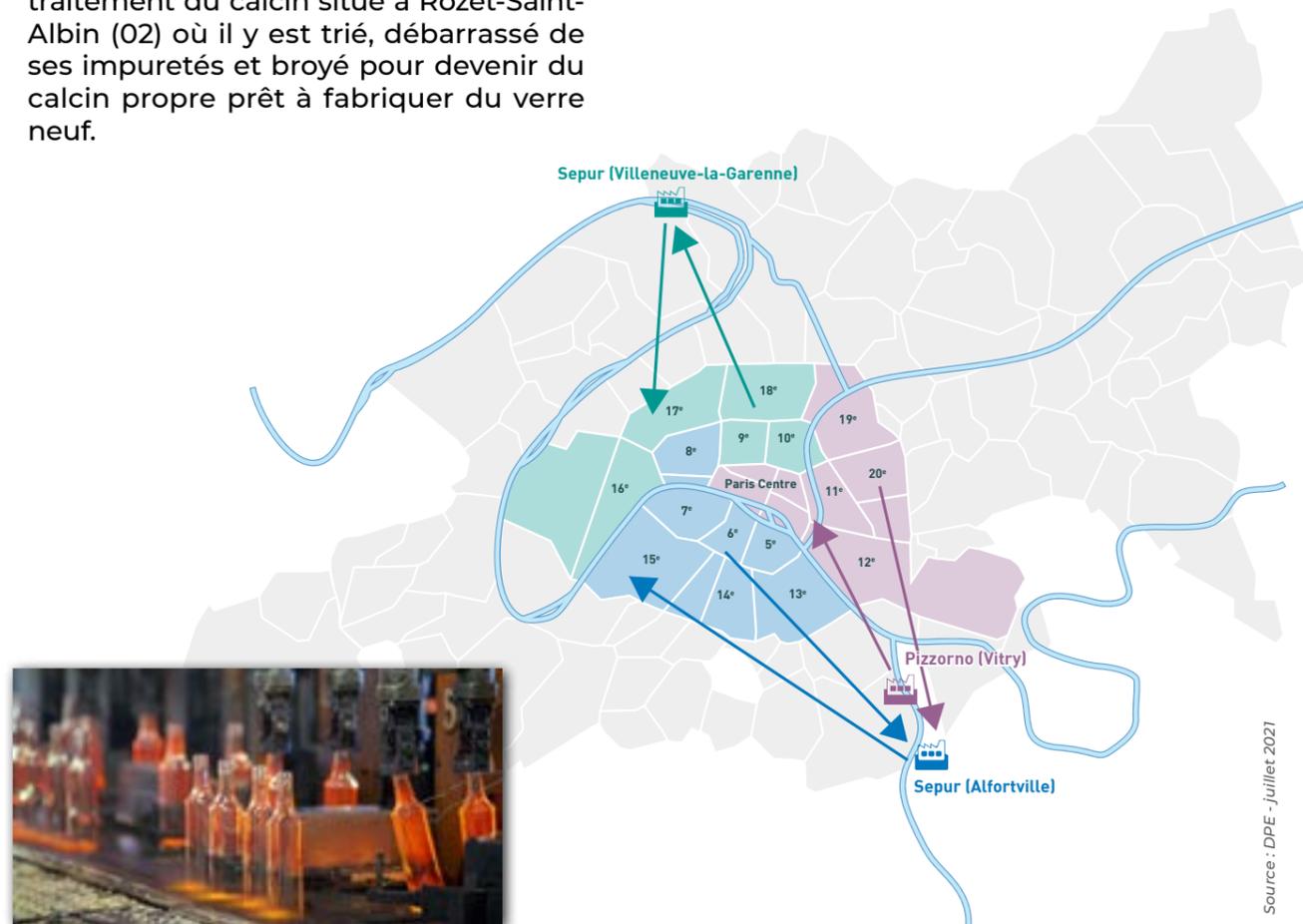
Source : DPE juillet 2021

LE TRAITEMENT DU VERRE

Les camions de collecte de la Ville de Paris déposent les déchets verre sur l'un des deux centres de transfert exploités par des entreprises privées pour le compte de la Ville de Paris :

- Villeneuve la Garenne (92) ;
- Bobigny (93) ;
- Alfortville (94).

Le verre est ensuite transféré par l'entreprise Verallia sur un centre de traitement du calcin situé à Rozet-Saint-Albin (02) où il y est trié, débarrassé de ses impuretés et broyé pour devenir du calcin propre prêt à fabriquer du verre neuf.



Source : DPE - juillet 2021

LE CONTEXTE

La réglementation en matière de gestion des déchets a renforcé les objectifs de prévention et de valorisation en matière de biodéchets. En effet, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AGEC) retranscrit les objectifs européens des directives cadre déchets et avance donc

l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'un an, au 31 décembre 2023, pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et les établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION

En échos aux enjeux rappelés en contexte, les biodéchets représentent environ un tiers des déchets produits par les ménages. La prévention et le tri de ces déchets permet de réduire le volume des ordures ménagères incinérées, de fabriquer de l'engrais naturel et du compost utilisables par les agriculteurs ou de produire des énergies renouvelables.

Ainsi les deux premiers des six axes du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** adopté par la Ville de Paris en novembre 2017 déclinent des plans d'actions relatifs à flux de déchet :

- **Axe 1** : lutter contre le gaspillage alimentaire
- **Axe 2** : encourager la gestion de proximité des biodéchets.



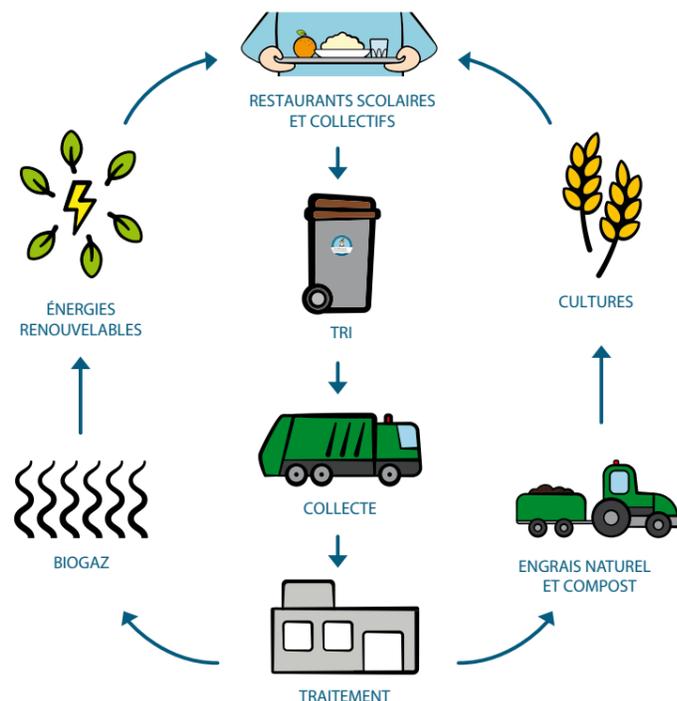
Signataire du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris d'ici 2025. Dans ce cadre, le Conseil de Paris a successivement adopté en 2015 un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020, visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes (restauration scolaire, administratifs, marchés alimentaires, etc.), ainsi qu'un Plan alimentation

durable, qui prévoit d'augmenter à 50 % la part de l'alimentation durable dans la restauration collective municipale, en 5 ans.

Ainsi, dans les cantines scolaires parisiennes, on estime à environ 800 tonnes le volume de produits alimentaires qui pourraient être préservés. Les 17 arrondissements se sont engagés sur des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs initiatives sont également menées comme l'adhésion de 11 caisses des écoles à la démarche « Mon Restau Responsable® », portée par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau 'Co (Réseau interprofessionnel de la restauration collective).

La Ville de Paris souhaite encourager le développement des filières durables de proximité.

Ainsi, 4 Caisses (2^e, 11^e, 14^e et 17^e) ont adhéré à la SCIC Coop Bio Ile-de-France. Elle souhaite également développer accompagner les opérations de dons alimentaires et 11 caisses travaillent en partenariat avec des associations spécialisées dans la récupération des denrées alimentaires telles que les (Restos du Coeur, le Chaînon Manquant, la Croix Rouge, La Bonne Action, La Mie de Pain, la Marmite Antigaspi, ou encore Excellents Excédents).



Pour les restaurants administratifs, l'ASPP, association qui gère les services de restauration pour les 52 000 agents de la Ville de Paris et les usagers d'organismes conventionnés, mène des actions quotidiennes de lutte contre le gaspillage (quantification à l'avance des menus et des recettes, sensibilisations des équipes à l'Anti Gaspi, animations dans les restaurants, etc.), permettant d'atteindre un poids moyen de déchets collectés très inférieur à la moyenne nationale 75 grammes en 2020 (contre 150 à 200 grammes pour la moyenne nationale).

Sur les établissements parisiens d'accueil de la Petite Enfance ou des personnes âgées, 145 responsables de cuisine ont été formés en 2020.

Enfin, en 2020, 14 marchés alimentaires répartis sur 9 arrondissements sont dotés d'un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires.

LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Depuis 2010, la Ville de Paris déploie et accompagne, grâce au plan de soutien du SYCTOM notamment, des projets de compostage de proximité « clé en main » à l'initiative et animés par des collectifs d'habitants ou des associations.

Cet engagement amplifié par le **plan compost parisien 2016-2020** adopté par le Conseil de Paris en janvier 2017 permet l'émergence de projets individuels et collectifs.

LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les campagnes de distribution de lombricomposteurs individuels rencontrent toujours un vif succès. Menées en partenariat avec les mairies d'arrondissements, chaque volontaire reçoit gratuitement un lombricomposteur et une formation prodiguée par un maître composteur.

Ces campagnes se sont poursuivies jusqu'en mars 2020, puis la crise sanitaire a stoppé les distributions de lombricomposteurs en présentiel.

Elles ont pu reprendre à partir de l'automne avec l'organisation de cession de formation en ligne. Au total 569 équipements ont pu être distribués en 2020 portant à 4 339 le nombre de lombricomposteurs attribués depuis le démarrage des campagnes de dons.

Enquête de suivi des lombricomposteurs¹

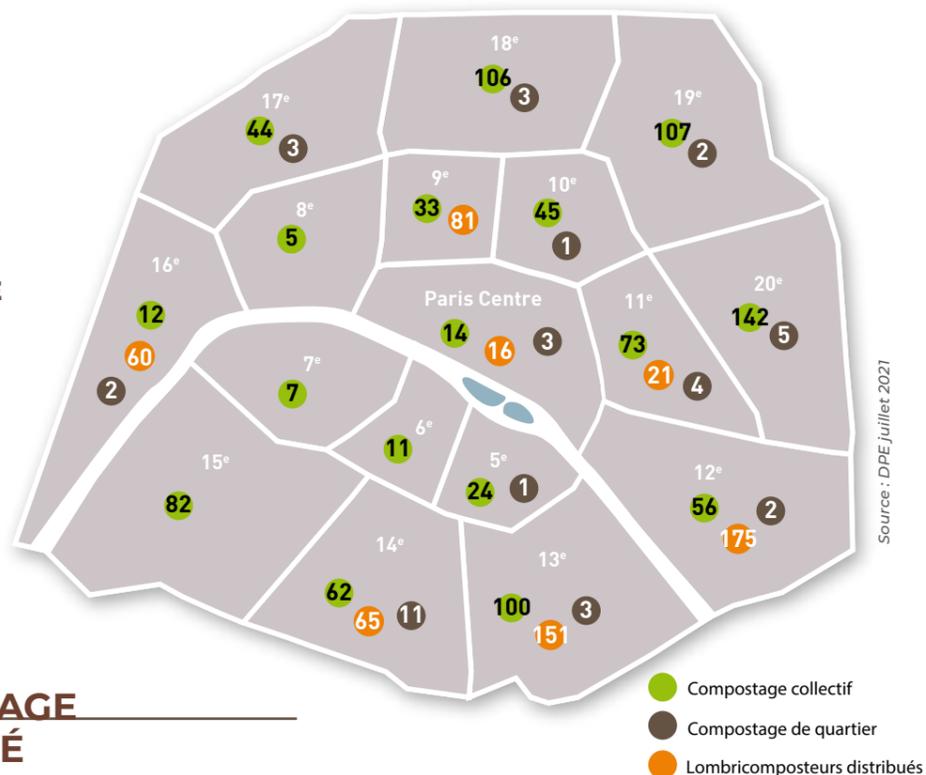
Menée sur un échantillon de 971 Parisien.ne.s un an après avoir reçu un lombricomposteur individuel, l'enquête porte sur 466 réponses (soit 48 % des personnes interrogées). Les usagers sont plutôt jeunes (61 % ont entre 26 et 40 ans) et la taille moyenne du foyer est de 2,6 personnes, soit un peu plus que la moyenne à Paris (1,9), ce qui indique que le lombricompostage individuel est davantage familial.

La motivation principale pour obtenir l'appareil était de réduire les déchets. Les retours indiquent un détournement moyen de 1 kg/semaine/appareil. 60 foyers (13 %) ont déclaré ne plus utiliser leur lombricomposteur (décès des vers, appareil non démarré, etc.). Pour les Parisien.ne.s qui ont démarré l'appareil, 90 % se déclarent satisfaits même si certains font état de difficultés (apparition de moucheron, odeurs, etc.).

¹ Enquête menée en 2019 et dont les résultats ont été analysés et publiés en 2020.



LE COMPOSTAGE EN 2020



LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

530 sites de compostage installés dans les copropriétés, avec 48 nouvelles demandes en 2020. Environ 75 % des sites sont dans le parc de logement social et 25 % dans le parc privé.

393 composteurs collectifs installés au sein d'établissements publics (+ 33 par rapport à 2019), dont :

- 285 dispositifs de compostage, dont 95 lombricomposteurs collectifs, dans les établissements scolaires, majoritairement des écoles maternelles et élémentaires, en appui de projets de jardins pédagogique ou dans le cadre de projets environnementaux ;
- 20 dans les crèches, en appliquant des consignes strictes d'utilisation des composteurs qui s'imposent aux établissements par principe de précaution (ex : pas d'apport de déchets extérieurs, pas de lombricompostage) ;
- 88 dans des services publics, dont 20 sites de la Ville de Paris et 68 autres établissements institutionnels (BSPP, SAMU Social, FJT, PRIF, etc.),

le plus souvent pour valoriser les biodéchets produits sur place à destination des agents.

En 2020, l'objectif de 400 sites est donc atteint.

39 composteurs de quartier à fin 2020 dans 13 arrondissements, avec l'ouverture de 10 nouveaux sites (4 dans des jardins partagés, 4 sur voirie, 2 dans des établissements publics).

La DPE et son prestataire ont établi un protocole d'expérimentation pour tester des composteurs connectés. Ainsi, un deuxième composteur connecté en métal a été installé sur le site d'agriculture urbaine des « Paysans Urbains », 14 rue Stendhal dans le 20^e. Les bacs connectés permettent de suivre, à l'aide de capteurs télémétriques, les quantités de déchets déposés par cinquante familles volontaires et de fournir des alertes lorsqu'un bac est plein (cellule d'apports), ou vide (broyat). En un mois de fonctionnement, les participants ont déposé 500 kg de biodéchets.

La liste complète des composteurs de quartier est disponible sur paris.fr ou sur le blog Compost&vous : <http://blogs.paris.fr/compost>.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES BIOCÉCHETS

Déployée depuis le mois de mai 2017, la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages des 2^e et 12^e arrondissements s'inscrit dans la trajectoire « zéro déchet » initiée par la Ville de Paris dès 2014. Elle s'est étendue à l'automne 2019, pour les ménages du 19^e arrondissement.

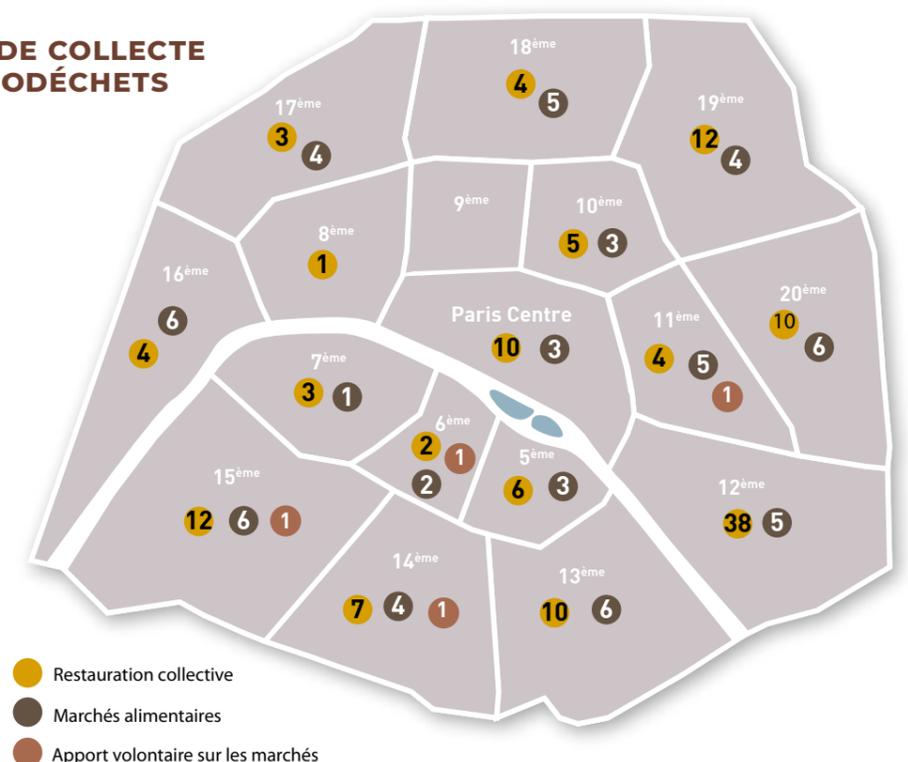
Les biodéchets produits par l'administration parisienne bénéficient également d'une collecte en porte à porte sélective : en 2020, cela représente 141 sites proposant de la restauration collective et 55 marchés alimentaires.

Organisation de la collecte :

- 7 331 bacs mis à disposition des Parisien·ne·s.
- 1 069 bacs mis à disposition des professionnels.

Pour collecter les biodéchets en porte-à-porte et sur les marchés alimentaires, 32 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour. Un équipage est composé d'un conducteur et de deux éboueurs. Chaque service est réalisé avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

SITES DE COLLECTE DES BIODÉCHETS



EXPÉRIMENTATION DE L'APPORT SUR LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Dans le cadre de la stratégie zéro déchet enfoui initiée par la ville de Paris, et afin de répondre à l'obligation légale de devoir proposer à l'ensemble des habitants d'ici à 2023 une solution de tri des déchets alimentaires, des points d'apport volontaire de déchets alimentaires sur les marchés découverts ou à proximité des marchés couverts ont été déployés sur certains marchés en septembre 2020.

6 marchés sont concernés : les marchés découverts de Grenelle (15^e), Raspail (6^e), Belleville (11^e), Brune (14^e), et les marchés couverts Saint-Martin et Saint-Quentin (10^e).

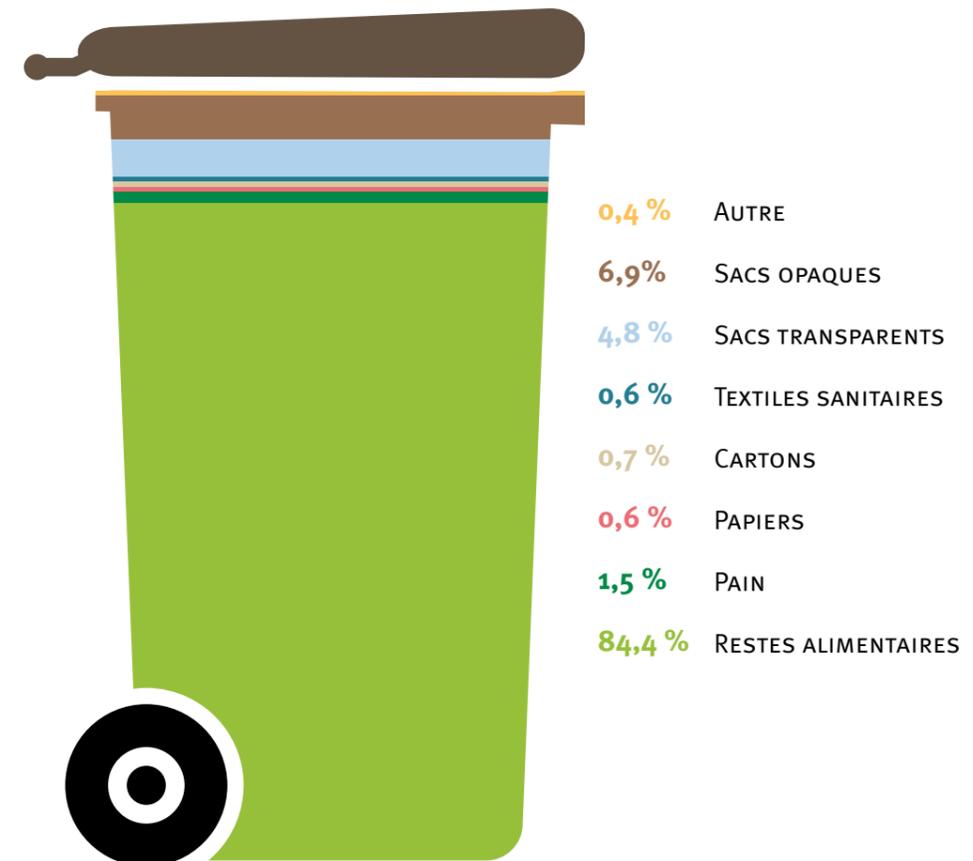
Sur les marchés découverts, des bacs sont mis à disposition des parisiens à chaque tenue du marché tandis que sur les marchés couverts des abri-bacs ont été implantés sur l'espace public permettant ainsi aux parisiens d'amener leurs déchets alimentaires 24h/24.

Depuis septembre 2020, ces points d'apport volontaire ont permis de collecter 43,2 tonnes de déchets alimentaires. Ces déchets sont ensuite valorisés sous la forme de fertilisant, en tant qu'engrais naturel, ou de biogaz pour alimenter des bus.

Cette expérimentation se poursuivra en 2021.



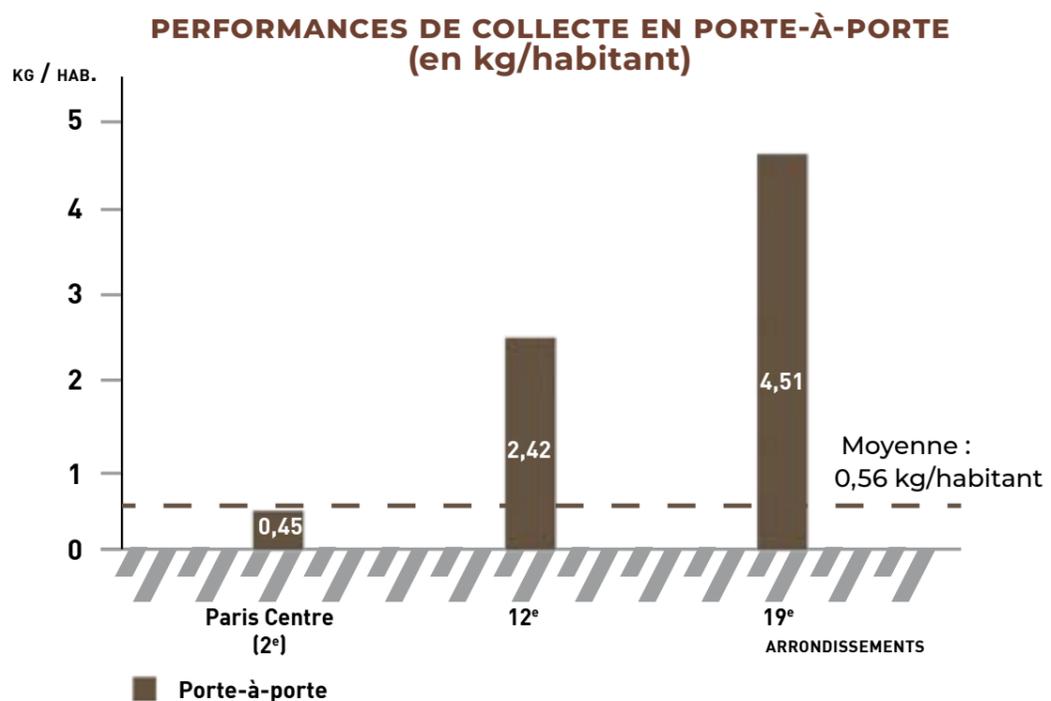
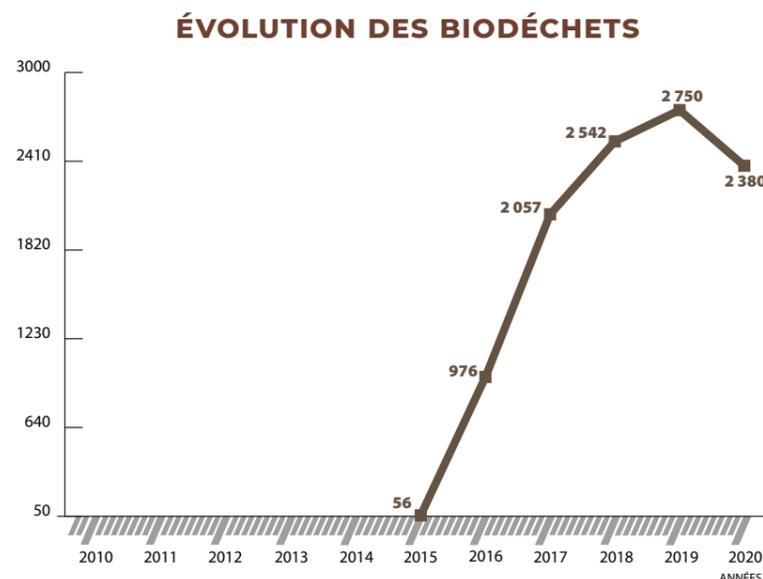
LES CARACTÉRISATIONS DES BIODÉCHETS



Caractérisation des apports volontaire faite par le Syctom sur le marché de Boulevard Brune (Paris 14^e).

LES RÉSULTATS 2020 DES BIODÉCHETS

En 2020, les quantités de biodéchets collectés en porte-à-porte et sur les marchés alimentaires sont en baisse de 13,5 %. À noter que la collecte a été interrompue pendant toute la durée du premier confinement de mars à mai 2020.

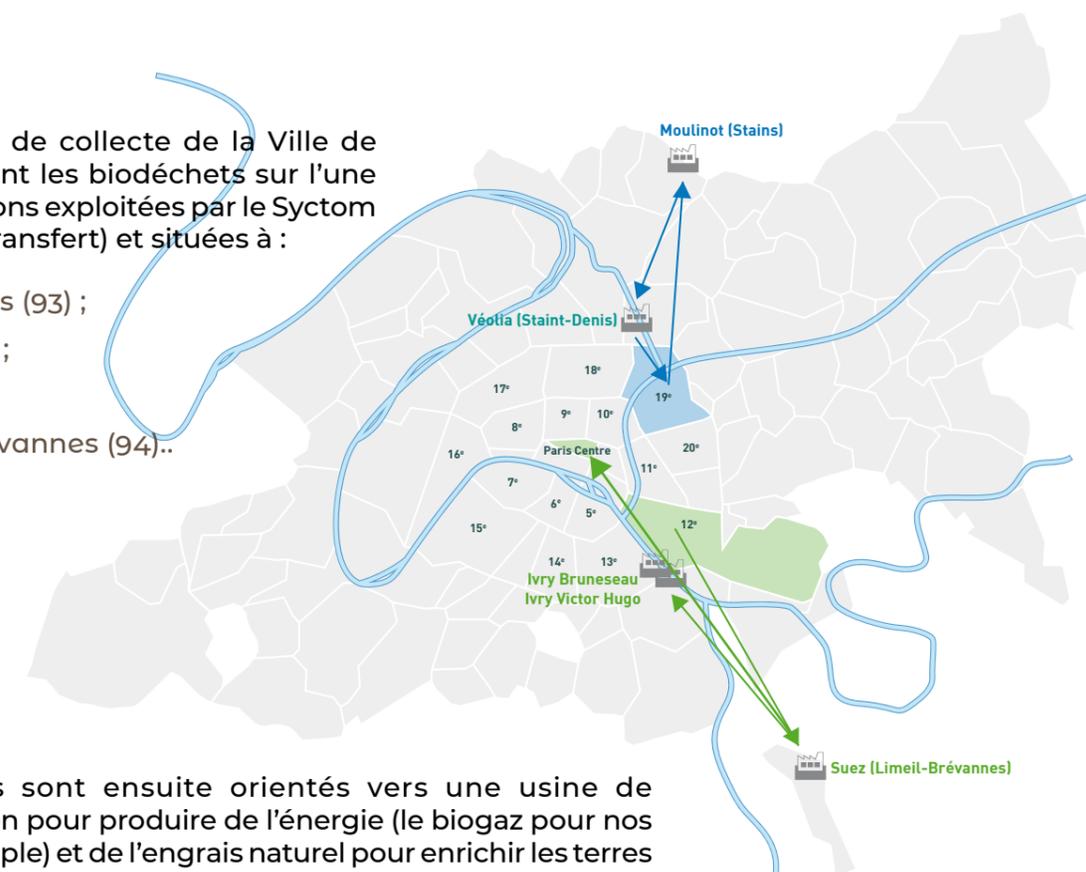


Source : DPE juillet 2021

LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Les camions de collecte de la Ville de Paris déposent les biodéchets sur l'une des installations exploitées par le Sycotom (centres de transfert) et situées à :

- Saint-Denis (93) ;
- Stains (93) ;
- Ivry (94) ;
- Limeil-Brévannes (94)..



Les déchets sont ensuite orientés vers une usine de méthanisation pour produire de l'énergie (le biogaz pour nos bus par exemple) et de l'engrais naturel pour enrichir les terres agricoles et éviter ainsi le recours aux engrais chimiques.

Près de 43 % des biodéchets sont traités et valorisés en Ile-de-France et environ 75 % à moins de 200 kilomètres de Paris :

- PARIS 19° : 0,3 % des déchets
- NOYEN-SUR-SEINE (77) : 16,7 % des déchets
- USSY-SUR-MARNE (77) : 21,9 % des déchets
- ETAMPES (91) : 0,9 % des déchets
- VERT-LE-GRAND (91) : 2,6 % des déchets
- STAINS (93) : 0,1 % des déchets ;
- VALENTON (94) : 0,4 % des déchets ;
- HARTENNES-ET-TAUX (02) : 13,2 % des déchets ;
- THENNELIÈRES (10) : 21,2 % des déchets ;
- GAILLON (27) : 0,9 % des déchets ;
- VOLCKERINCKHOVE (59) : 6,0 % des déchets ;
- PASSEL (60) : 14,4 % des déchets ;
- JOIGNY (89) : 0,4 % des déchets ;
- KALLO (BELGIQUE) : 1,0 % des déchets.

LE CONTEXTE

Certains déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par la collecte régulière.

Ils correspondent aux objets encombrants (OE) : mobilier, matelas, gros électroménager, gravats, pneus, déchets verts, voire déchets dangereux...

À Paris, les modalités de gestion des objets encombrants ont un impact direct et majeur sur le « sentiment » de propreté de l'espace public : l'actuel mode de gestion en pied d'immeuble, avec dépôt sur le trottoir, sur rendez-vous, offre aux Parisien-ne-s un service qualitatif et efficace qui a pour corollaire une part de dépôts illicites et non déclarés.

C'est pourquoi il est important que les Parisien-ne-s respectent les horaires de dépôts de leurs objets.

Actuellement environ un tiers des dépôts constatés sur la voie publique n'ont pas fait l'objet de prise de rendez-vous préalable. Des actions sont ainsi régulièrement menées afin de lutter contre ces dépôts sauvages et en 2020, la Ville de Paris a mis en place plusieurs expérimentations de vidéo-verbalisation.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION



Deux nouvelles ressourceries ont pu ouvrir leurs portes au public parisien et ont été inaugurées en février 2020 :

■ La Rockette Montgallet (projet lauréat du budget participatif 2017), située dans le 12^e arrondissement au 41, rue Jacques Hillairet.

■ Le Poulpe (projet lauréat du budget participatif 2018), situé dans le 18^e arrondissement au 48, rue d'Oran.

Il existe aujourd'hui 17 recycleries actives sur le territoire parisien, situées sur 11 arrondissements, qui ont été soutenues par la Ville.

En 2020, elles ont permis de détourner environ 2 500 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement.

Bien que fermées pendant les confinements, certaines d'entre elles ont maintenu des actions de lien social.

Les pouvoirs publics ont d'ailleurs apporté un soutien financier dans le cadre du plan de relance de l'économie sociale et solidaire.

Le volume de déchets occasionnels à collecter et à traiter est important, et une grande partie de ces objets peut bénéficier d'une seconde vie. Ainsi le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** prévoit un plan d'actions ambitieux autour de l'axe 3 : promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réparation et réutilisation).

SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES/ RECYCLERIES

Les ressourceries comme les recycleries contribuent à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, sont vectrices de sensibilisation à un mode de vie plus responsable.

Entre 2015 et 2020, la Ville de Paris a versé aux recycleries/ressourceries des soutiens financiers de plus de 2,6 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement.

En 2020 beaucoup d'actions initialement prévues au printemps ont été annulées, notamment dans les 11^e et 20^e arrondissements. Seule l'édition de la ressourcerie éphémère dans le 14^e à Porte de Vanves a pu avoir lieu, en septembre. Elle a permis de collecter environ 500 kg d'objets.

SOUTIEN ET PROMOTION DU RÉEMPLOI, DE LA RÉPARATION ET DE LA RÉUTILISATION

Plusieurs acteurs sont présents sur le territoire parisien et un certain nombre bénéficie du soutien financier de la Ville via l'attribution de subventions.

Depuis 2019, le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RÉPAR), qui regroupe les différents ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens, coordonne la récupération et le suivi des épaves de vélos qui sont traitées dans les recycleries membres de l'association. En 2020, 381 épaves et 102 roues de vélos ont ainsi été récupérées.

En 2020, deux structures ont ainsi été lauréates de l'appel à projets « Des solutions mobiles pour le réemploi dans le 17^e » : Emmaüs Défi et la ressourcerie des Batignolles. Ce dispositif vise à concrétiser le souhait des habitants de cet arrondissement en faveur de la création d'une ressourcerie mobile et d'actions de sensibilisation au réemploi et à la consommation responsable.



© Ville de Paris - François Grunberg

Initiées en 2013, la Ville de Paris a poursuivi l'organisation de collectes solidaires de proximité. Ce dispositif, créé sur mesure pour Paris, du fait de sa densité et ses particularités, a ensuite été étendu à l'ensemble des arrondissements. Aujourd'hui, il fonctionne sur la base d'un partenariat entre Emmaüs et 2 éco-organismes qui se répartissent le territoire parisien :

- Ecologic : rive gauche – 5^e, 6^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements
- Ecosystem : rive droite – 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements - et rive gauche - 7^e arrondissement.

Les collectes solidaires permettent la collecte de : gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateurs, téléphones portables, etc.), matériels informatiques, téléviseurs mais également les textiles, livres et bibelots.

En 2020, Ecosystem a organisé 89 collectes solidaires et collecté un peu plus de 81 tonnes, grâce à la mobilisation de 8 285 riverains des 15 arrondissements. Sur ce tonnage, 15 % ont été réemployés par les structures d'Emmaüs d'Île-de-France, tandis que l'éco-organisme a pris en charge tous les appareils électriques hors d'usage ou non réemployables pour être dépollués et recyclés sous forme de nouvelles matières.



© Ville de Paris - François Grunberg

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS OCCASIONNELS

La Ville de Paris offre aux Parisien-ne-s deux modes de prise en charge différents et complémentaires pour les déchets occasionnels :

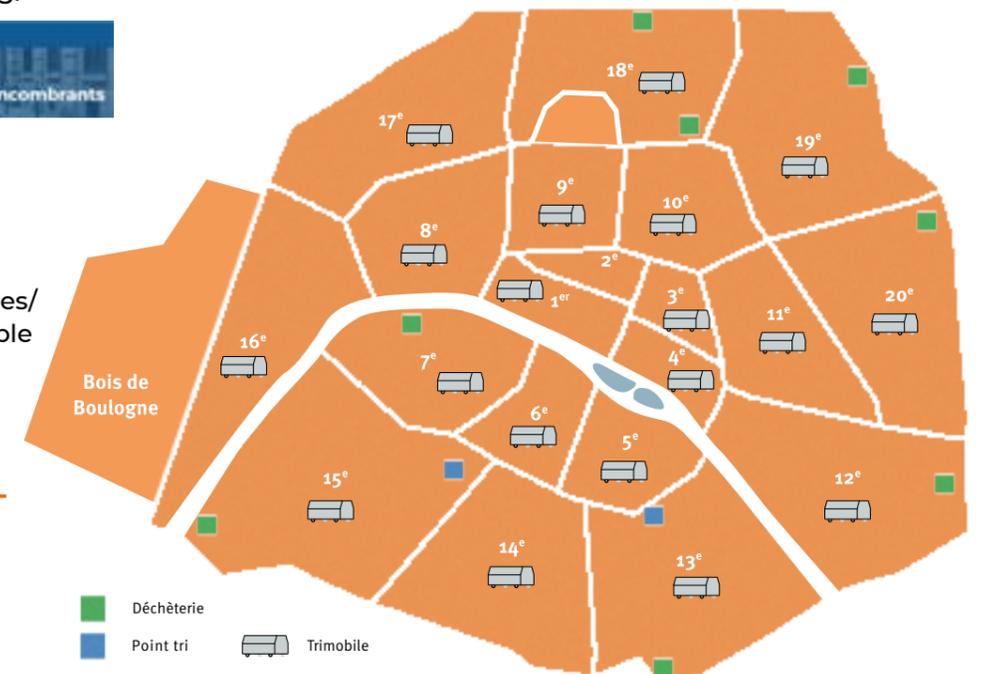
■ **L'apport volontaire** dans l'un des huit « Déchèteries-Espaces tri » ou sur l'un des sites « espaces tri mobiles » ou dans l'une des « ressourceries ». Ce mode de collecte est très minoritaire sur Paris.

■ **L'enlèvement gratuit** (dans la limite d'un volume inférieur à 3m³) au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous en ligne RAMEN (<https://teleservices.paris.fr/ramen>) ou en appelant au 3975.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La liste des ressourceries/recycleries est disponible sur <https://www.paris.fr/pages/ressourceries-recycleries-les-lieux-du-reemploi-a-paris-6016>



Source : DPE juillet 2021

LES RÉSULTATS 2020 DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2020, le nombre d'enlèvements des objets encombrants est de **1 048 795**. Ce chiffre est en baisse comparé à 2019 (-11%). La part des dépôts sauvages est en progression avec 36 % du total collecté (34% en 2019).

Les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchèteries s'élèvent à **93 106 tonnes soit -12,6%** comparé à 2019 dont :

ÉVOLUTION DES DÉCHETS OCCASIONNELS



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

2 170 tonnes collectées (+1,2 % par rapport à 2019)

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020, les sociétés Eco-systèmes et Ecologic ont été réagrées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques. L'agrément court jusqu'au 31 décembre 2020. Le nouvel objectif national de collecte est fixé à 59 % pour 2018 et 65 % pour 2019 et 2020.



LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

12 595 tonnes collectées (-2,7 % par rapport à 2019)

Dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Ville de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les déchèteries et certains points relais.



LES DÉCHETS DANGEREUX

358 tonnes collectées (-4,9 % par rapport à 2019)



LES DÉCHETS DE GRAVATS

30 497 tonnes collectées (-19,6 % par rapport à 2019)



LES DÉCHETS DE FERRAILLE

1 621 tonnes collectées (-2,4 % par rapport à 2019)

Source : DPE juillet 2021

LE CONTEXTE

La LTECV du 17 août 2015 fixe un objectif de réduction des déchets collectés de -10 % de DMA entre 2020 et 2010. Cet objectif a été atteint en 2020.

Depuis mi-mars 2020, la pandémie COVID-19 perturbe la vie des Parisiennes et des Parisiens, des commerces, des entreprises et l'activité de la Ville de Paris, avec notamment des impacts en termes d'activité économique, de consommation, de production et de gestion des déchets, rendant de facto l'année 2020 difficilement comparable aux années précédentes.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Organisation de la collecte :



162 715 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s



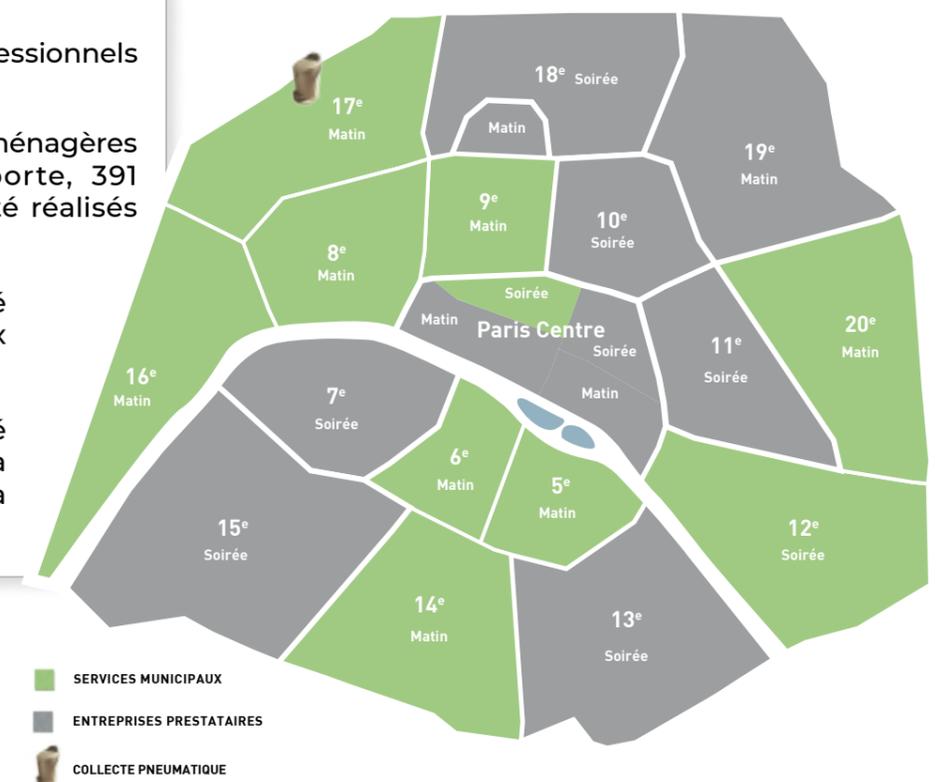
92 540 bacs mis à disposition des professionnels

Pour collecter les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte, 391 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour.

Un équipage est composé d'un conducteur et de deux éboueurs.

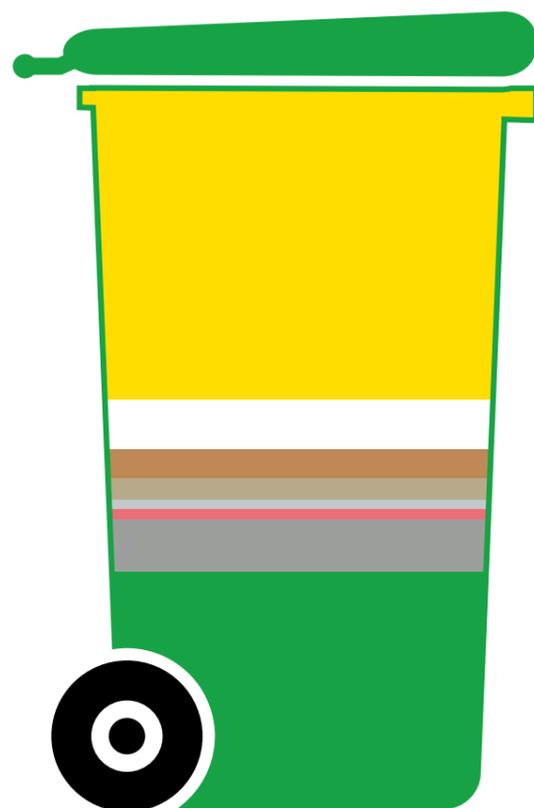
Chaque service est réalisé avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE



Source : DPE juillet 2021

LES CARACTÉRISATIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



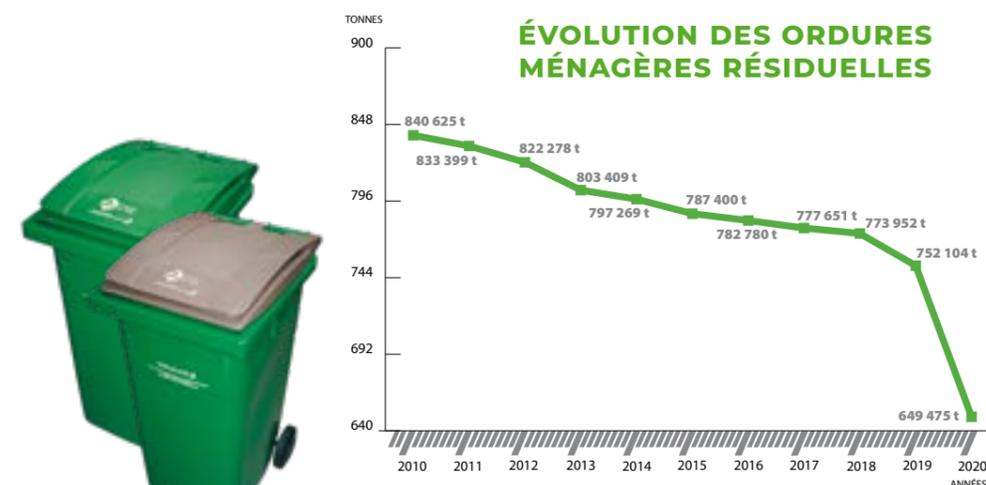
14,8 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
16,8 %	PLASTIQUES
9,4 %	CARTONS
3,1 %	MÉTAUX
2,0 %	BRIQUES ALIMENTAIRES
5,3 %	VERRE
4,1 %	BOIS ET AUTRES COMBUSTIBLES
2,6 %	VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS
1,2 %	GRAVATS ET AUTRES DÉCHETS INCOMBUSTIBLES
0,6 %	DÉCHETS SPÉCIAUX
3,4 %	FINES (< 8 MM)
23,1 %	DÉCHETS PUTRESCIBLES
13,5 %	TEXTILES SANITAIRES

Source : DPE

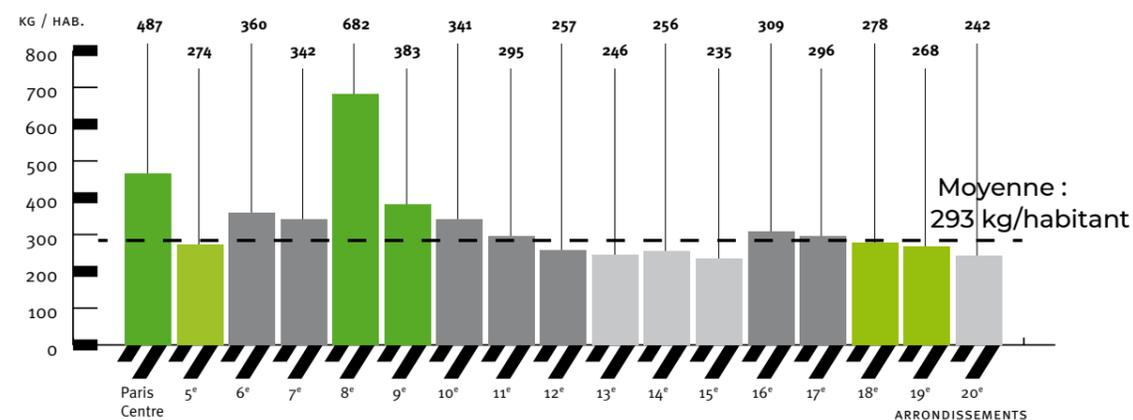
La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2017).

LES RÉSULTATS 2020 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La production d'ordures ménagères résiduelles est en baisse de -13,6% comparé à 2019.



PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles est de 293 kg par habitant en 2020 (contre 341 en 2019). Cette forte baisse doit cependant être nuancée au regard de la crise sanitaire

qui a profondément impactée les habitudes de consommation ainsi que l'activité économique. En conséquence, cette évolution constitue un point positif mais ne peut attester d'une tendance.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les camions de collecte de la Ville de Paris déposent les déchets d'ordures ménagères résiduelles sur l'une des installations exploitées par le Sycotom (usines de valorisation énergétique ou centres de transfert). Y sont également déposés les refus de tri des autres collectes de déchets ménagers.

Les usines d'incinération du Sycotom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Huit centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.). L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur issue

des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-logement de 70 m² (900 000 tonnes de CO² économisées par rapport à une production thermique classique).

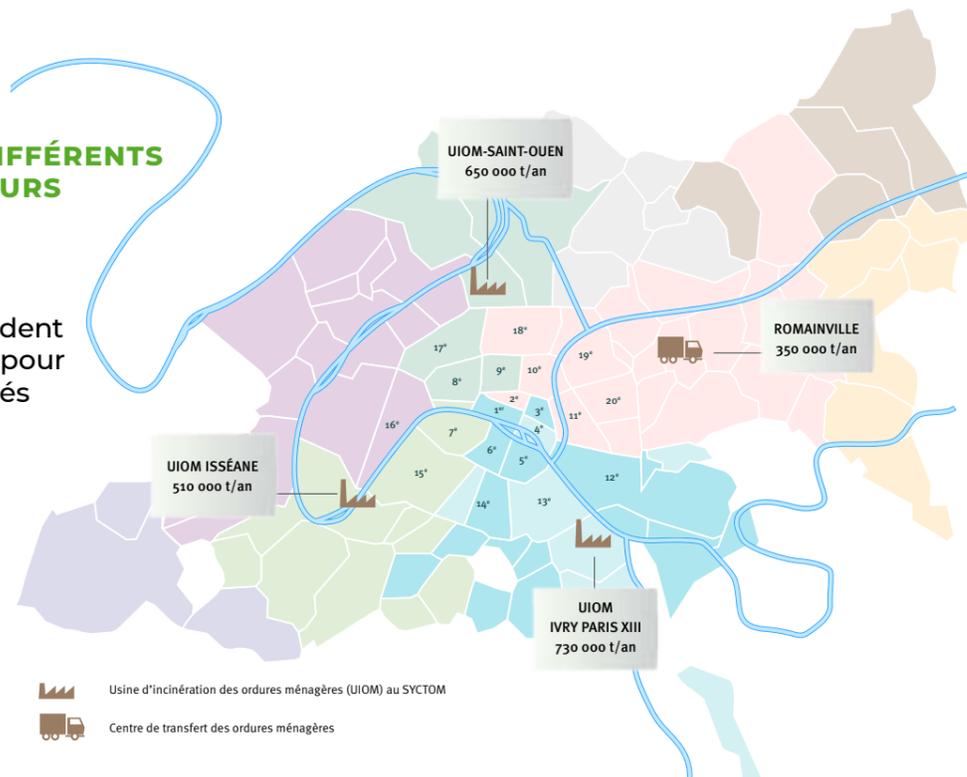
Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés.

Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

Informations disponibles sur : www.sycotom-paris.fr

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS

Les quantités indiquées sur cette carte correspondent aux capacités des usines pour l'ensemble des collectivités adhérentes du Sycotom



Source : DPE - juillet 2021 à partir du rapport d'activité 2020 du Sycotom juin 2021

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du compte administratif 2020 approuvé par la délibération 2021 DFA 18 du Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 juin 2021.

Depuis 2019, les collectivités ayant institué la TEOM et la taxe de balayage peuvent présenter dans un même état annexe les dépenses et recettes afférentes aux deux compétences, possibilité employée par la Ville de Paris. Le périmètre du RPQS est plus restreint que celui de cet état annexe et se limite au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, les coûts complets aidés résultent de retraitements de cet état annexe pour isoler les seuls coûts relevant de ce périmètre. Ces coûts sont présentés hors taxe tandis que l'état annexe est présenté toutes taxes comprises, conformément à la réglementation

LES DEPENSES ET RECETTES 2020

Section d'investissement

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D13.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	31 618 164,31
20	Immobilisations incorporelles	233 319,45
21	Immobilisations corporelles	5 081 272,15
23	Immobilisations en cours	26 303 572,71
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	12 743 200,00
13	Subventions d'investissement	90 000,00
204	Subventions d'équipements	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 553 200,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	44 361 364,31
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	44 361 364,31

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
	Autres recettes éventuelles	13 488 012,08
20	Immobilisations incorporelles	12 553 200,00
23	Immobilisations en cours	23 368,16
27	Autres immobilisations financières	911 443,92
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	13 488 012,08
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	13 488 012,08

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

Source : Extrait compte administratif 2020

Section de fonctionnement

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D13.2
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	148 254 681,25
011	Charges à caractère général	148 254 681,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	293 577 210,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	293 577 210,81
65	Autres charges de gestion courante	98 565 596,81
65	Autres charges de gestion courante	98 565 596,81
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	12 529,22
67	Charges exceptionnelles	12 529,22
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		540 410 018,09
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		540 410 018,09
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	492 940 199,00
73135	Taxe de balayage	104 139 899,08
Dotations et participations reçues		
74	Dotations et participations	135 000,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 228 082,76
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 228 082,76
75	Autres produits de gestion courante	6 752 537,94
75	Autres produits de gestion courante	6 752 537,94
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	379 083,09
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	5 638,44
013	Atténuations de charges	5 638,44
Total des recettes réelles		614 580 440,31
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		614 580 440,31

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Source : Extrait compte administratif 2020

GLOSSAIRE

BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

DÉCHÈTERIE - ESPACE TRI

C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les

déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Aliapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- CITEO pour les emballages ménagers et les papiers ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

FINES

Déchets dont la granulométrie est inférieure à une certaine taille.

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

LES COÛTS COMPLETS AIDES 2020

	OM	MM	VERRE		DA	OE
			Colonnes	Porte-à-Porte		
Coûts collecte aidés par habitant (HT)	59	11	0	4	1	22
Coûts collecte aidés à la tonne (HT)	200	341	101	143	970	517
Coûts de traitement suivant tarifs Sycptom à la tonne	94	5			5	94

Source : DPE - juillet 2021 à partir de l'annexe TEOM 2020

ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

ISDND

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

POINT TRI

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

PORTE-À-PORTE (collecte en)

Collecte des déchets au pied des immeubles = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés soit dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public (colonnes à verre, Trilib', bornes textile etc.) soit dans des lieux prévus à cet effet : déchetteries-espaces tri, recycleries-ressourceries, etc.

RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

TRILIB'

Dispositif de collecte en apport volontaire (emballages plastiques, papiers/cartons, verre, etc.) mis en place par Eco-Emballages en lien avec la Ville de Paris.

TRIMOBILE

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

SIGLES

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

APC

Agence Parisienne du Climat

ASPP

Association de l'action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris

DEA

Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

DNM

Déchets Non Ménagers

LTECV

Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

MM

MultiMatériaux

OE

Objets Encombrants

OM

Ordures Ménagères

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA

Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

RS

Redevance Spéciale

SYCTOM

Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC

Textiles Linges et Chaussures